



# Newsletter CNR BEA n°53

Avril – Mai 2025

## Edito

**Les Régions peuvent désormais financer la transition agroécologique.**



Image issue du rapport de [CIWF France](#)

Une [étude inédite](#) consacrée aux financements régionaux visant à faciliter la transition agroécologique de l'élevage français a été publiée par CIWF en collaboration avec le cabinet JumL. Depuis 2010, l'intensification des filières d'élevage françaises a entraîné une concentration des cheptels dans des exploitations de moins en moins nombreuses mais plus mécanisées et spécialisées. Les impacts sur le bien-être animal, l'environnement, la santé publique et sur les éleveurs qui subissent une pression économique liée aux investissements et à la concurrence étrangère sont conséquents. Avec la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, les Régions disposent désormais de dispositifs européens d'aides à l'investissement et à l'installation agricoles, tels que le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Elles ont donc en main des leviers stratégiques pour accompagner les acteurs vers un élevage plus durable et respectueux du bien-être animal. Les aides à l'installation constituent l'un des principaux leviers de politiques publiques dont disposent les Régions en matière agricole. Les aides aux investissements représentent quant à elles l'un des postes budgétaires les plus importants.

L'étude s'est concentrée sur l'utilisation de ces aides par cinq Régions caractérisées par une forte densité d'élevages et d'animaux d'élevage ainsi que par une diversité de filières. Le rapport montre que la part des budgets régionaux attribués aux aides à l'installation est inégale et que les conditions d'octroi de ces aides varient selon les régions. Selon les auteurs, les critères de sélection des projets d'investissements attribués par les Régions ne prennent pas assez en considération l'amélioration du bien-être animal. Néanmoins, la Nouvelle-Aquitaine se distingue avec son Plan de modernisation des élevages (PME) qui intègre précisément les enjeux du bien-être animal et soutient fortement les porteurs de projets engagés en Agriculture Biologique ou dans un SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine). Bien que les Régions proposent des aides aux investissements bénéfiques au bien-être animal (élevage hors cage des poules pondeuses, accès au plein air, cases de maternité liberté pour les truies, etc.), le rapport indique qu'elles financent encore une vision axée sur la modernisation et la compétitivité des exploitations (cages pour lapins, logements individuels des veaux, etc.). Si les Régions jouent désormais un rôle clé dans l'accélération de la transition vers des pratiques plus respectueuses des animaux, le rapport considère que ces incitations restent trop timides et que les conditions d'éligibilité ne sont pas assez strictes. La priorité devrait être donnée aux élevages engagés dans une transition agroécologique réelle en évitant par exemple de placer l'Agriculture Biologique au même niveau que la Haute Valeur Environnementale (HVE), une certification qui ne comporte aucun critère sur l'élevage. Toutefois, le rapport souligne que les Régions ne peuvent pas transformer l'élevage à elles seules et une réflexion plus large à l'échelle nationale et européenne reste nécessaire. Ce rapport a été présenté en avant-première lors du dernier Salon de l'Agriculture à Paris et est désormais [accessible dans son intégralité](#).

## La protection des chats et des chiens en France



[Image](#) issue du site de l'[OCAD](#)

Ces derniers mois, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a répondu à de nombreuses questions de députés à l'Assemblée nationale concernant la protection des chats et des chiens. Des questions ([n°3208](#) et [n°3072](#) publiées au Journal Officiel de la République Française) ont porté sur les failles dans l'application de la loi du 30 novembre 2021 contre la maltraitance animale et du nouvel article L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime (CRPM)

qui interdit depuis janvier 2024 la vente de chiens et de chats en animalerie, et en ligne (sauf en cas de dérogation). Ils rapportent notamment l'absence de contrôle préalable de la validité des annonces sur certains réseaux sociaux. En réponse, le Ministère a rappelé la publication d'une dizaine de décrets et arrêtés ministériels depuis l'adoption de la loi de 2021 visant à renforcer la formation du personnel, l'information des nouveaux acquéreurs, le contrôle de l'identification des animaux sur les offres en ligne, et l'application des sanctions contre les actes de maltraitance. Une députée ([question n°1077](#)) souligne toutefois que l'un de ces décrets (n° 2022-1354 du 24 octobre 2022) ne prévoit aucune peine en cas de violation de l'article L. 214-6-3 III du CRPM. Le Gouvernement confirme que les animaleries ne peuvent plus vendre de chats et de chiens depuis janvier 2024, mais qu'elles peuvent en revanche présenter des chats et des chiens appartenant à des fondations ou associations de protection animale, en présence de bénévoles. Pour le cas précis de la vente en ligne par les animaleries, une révision à venir de l'arrêté du 3 avril 2014 permettra d'encadrer précisément les conditions d'hébergement des animaux. En attendant cette révision, une période de tolérance est appliquée à condition que les locaux soient conformes aux règles sanitaires et de protection animale. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de ces règles. De plus, la loi de novembre 2021 introduit une obligation de contrôle préalable par l'annonceur des offres de cession de chiens, chats et furets, en lien avec le fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-cad). Les annonces non vérifiées ne peuvent être mises en ligne sous peine d'amende.

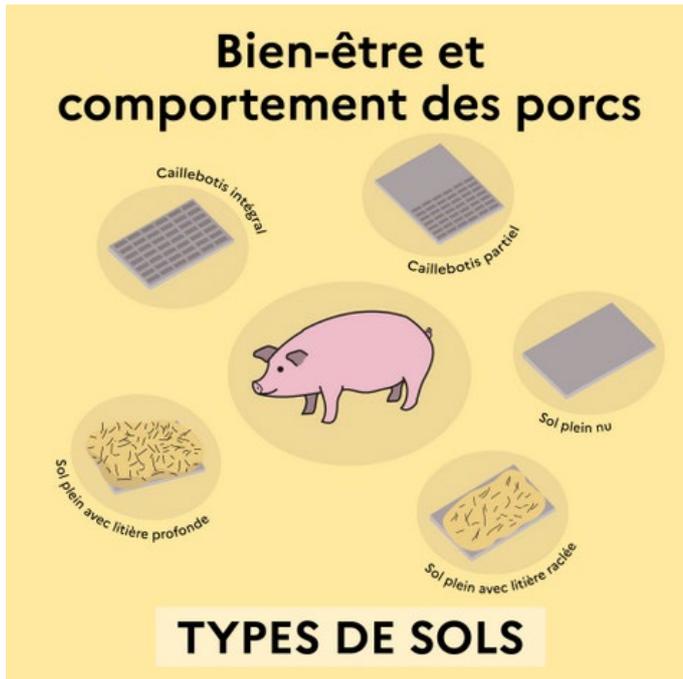
Une autre question a été posée au sujet du budget alloué aux associations pour la prise en charge et la stérilisation des chats errants et des démarches à entreprendre par les élus locaux afin de pouvoir bénéficier de cette aide ([question n°126](#)). Le Ministère en charge de l'agriculture rappelle que cet appui financier était disponible en 2024 uniquement, à titre expérimental. Il favorise en effet une campagne au long terme en soutenant des communes déjà dotées d'un dispositif de gestion des chats errants pour observer les pratiques existantes et utiliser cette dotation au mieux. Par la suite, un bilan de cette expérimentation permettra la mise en avant des recommandations et des bonnes pratiques, bénéficiant ainsi à toutes les communes.

Concernant la lutte contre les abandons, une députée interroge le Ministère ([question n° 1079](#)) sur les suites qui seront données au plan national pour le bien-être des animaux de compagnie lancé le 22 mai 2024. Le Gouvernement rappelle que le premier axe de ce plan vise à mieux caractériser les situations d'abandons, d'errance et de maltraitance pour aboutir à des statistiques fiables et précises. Ainsi, l'expertise de l'observatoire de protection des carnivores domestiques ([l'OCAD](#) qui réunit l'ensemble des acteurs de la protection animale, et dont le CNR BEA est l'organe d'expertise) a été mobilisée pour qualifier et recenser les abandons. Une plateforme unique (plateforme « Ma sécurité ») a aussi été créée afin de centraliser les signalements de maltraitance adressés aux services de l'État. Des concertations avec les associations et une sensibilisation des maires sur la lutte contre l'errance féline et canine et sur la gestion des fourrières seront engagées. Plusieurs actions de ce plan ont déjà eu lieu ou sont prévues à court terme, notamment pour responsabiliser les particuliers lors de l'adoption d'un animal de compagnie et limiter les achats impulsifs.

Enfin, une députée alerte le Gouvernement sur les euthanasies abusives pratiquées dans certains refuges et fourrières surchargés ([question n°128](#)). Le Ministère répond que l'un des travaux en cours de l'OCAD, vise précisément à qualifier les motifs d'entrée et de sortie des carnivores domestiques dans les structures d'accueil. Parmi ces motifs, seront recensées les euthanasies, qui pourront ainsi être qualifiées et mieux évaluées.

Du côté des associations, un [article publié dans Savoir Animal](#) annonce le lancement par SOS Maltraitance Animale du premier Fonds de Solidarité Vétérinaire, destiné à financer les soins urgents des animaux maltraités et signalés au [3677](#). Ainsi, chaque animal pourra bénéficier d'un traitement adapté, sans compromis sur sa santé, ni délai dû à des contraintes budgétaires qui ne représenteront plus un frein aux sauvetages.

## Résumé avec infographies de la synthèse du CNR BEA sur les types de sols en élevage porcin par la Chaire Bien-être Animal



[Image](#) issue du site de la [Chaire Bien-Etre Animal](#)

Suite à la publication en novembre 2024 d'une [synthèse publiée par le CNR BEA](#) sur les impacts des sols pleins, partiels ou totaux sur le bien-être et le comportement des porcs, la [Chaire Bien-être Animal a publié des infographies](#) qui résument ce travail. Chaque type de sol présente des avantages et des inconvénients, que ce soit sur le plan économique ou pour le bien-être des porcs et des éleveurs. En prenant en considération l'hygiène, la santé et l'expression des comportements des porcs, le bien-être est amélioré en fonction des types de sols selon un gradient (caillebotis intégral < caillebotis partiel < sol plein < litière profonde) qui est associé à la quantité de paille fournie.

## L'élevage de pieuvres et de crustacés contesté



**Image** issue du site [Produits de la Mer](#)

Une prise de conscience des besoins en matière de bien-être des mollusques céphalopodes et des crustacés décapodes émerge, notamment depuis la [Déclaration de New York](#) en 2024 sur la conscience animale. Un article publié en avril dernier dans [Animal Welfare](#) examine les préjudices potentiels en matière de bien-être découlant des pratiques commerciales actuelles concernant les céphalopodes et les décapodes utilisés essentiellement pour l'alimentation. Les auteurs considèrent qu'il existe des preuves solides en faveur de la sensibilité des céphalopodes et des décapodes, mais qu'il subsiste un certain degré d'incertitude. Ils mettent en évidence certains domaines dans lesquels des recherches et/ou des interventions politiques pourraient être nécessaires et proposent des recommandations pour des changements faciles et à court terme.

Récemment, l'obtention d'un permis d'activité aquacole par le Grupo Profand pour une éclosérie de recherche destinée à l'élevage de pieuvres en Espagne, a [ravivé les inquiétudes](#) sur l'élevage industriel de ces animaux, jugé non éthique et non durable par de nombreuses ONG et scientifiques. Malgré l'absence d'objectif commercial affiché, ce projet s'inscrit dans une tendance critiquée au niveau international, alors que plusieurs pays légifèrent déjà contre l'élevage de pieuvres.



## TABLE DES MATIERES

Edito.....	1
<b>COGNITION-EMOTIONS .....</b>	<b>8</b>
19/05/2025 : Measuring minds: Understanding the mental states of dairy cattle in different management conditions .....	8
24/03/2025 : Relevance of state-behaviour feedbacks for animal welfare .....	8
07/03/2025 : La cognition, pierre angulaire des émotions et du bien-être des animaux .....	9
07/03/2025 : The neurobiological basis of emotions and their connection to facial expressions in non-human mammals: insights in nonverbal communication.....	10
<b>COLLOQUES-SEMINAIRES-FORMATIONS .....</b>	<b>11</b>
19/05/2025 : Quelles avancées et évolutions sur le transport des volailles ? .....	11
Inscrivez-vous .....	12
28/04/2025 : Formation Alimentation et bien-être des équidés .....	12
28/04/2025 : Formation Bien-être en élevage porcin.....	12
14/04/2025 : ITAVI - Formation de Formateur : référent bien-être animal en volaille.....	13
03/04/2025 : Formation "Responsable protection animale (RPA) en abattoir" et autres formations..	14
26/03/2025 : Bien-être animal en filière Palmipède (labellisée bien-être animal) - Eleveurs de volailles : formations au bien-être animal.....	15
<b>ÉLEVAGE DE PRECISION ET IA .....</b>	<b>16</b>
23/04/2025 : Precision farming in aquaculture: non-invasive monitoring of Atlantic salmon ( <i>Salmo salar</i> ) behaviour in response to environmental conditions in commercial sea cages for health and welfare assessment.....	16
23/04/2025 : Using deep learning models to decode emotional states in horses .....	18
<b>ÉTHIQUE-SOCIOLOGIE-PHILOSOPHIE-DROIT .....</b>	<b>18</b>
08/04/2025 : A comparison of attitudes towards animal welfare between British and Japanese zoo visitors: Where and when do cultural differences diverge?.....	18
20/03/2025 : Rethinking Animal Welfare in a Globalised World: Cultural Perspectives, Challenges, and Future Directions .....	20
19/03/2025 : Developments in Chinese Attitudes to Animal Welfare .....	20
17/03/2025 : The Protection of Selectively Bred and Gene Edited Farm Animals under EU Law .....	21
<b>ÉVALUATION DU BIEN-ETRE ET ETIQUETAGE .....</b>	<b>22</b>
13/05/2025 : Good animal welfare and environmental score for French poultry producers .....	22
07/05/2025 : Animal welfare definitions, frameworks, and assessment tools: Advancing the measurement and laying the foundation for improved animal welfare through a three-step approach .....	24
11/04/2025 : ChickenTrack .....	25
31/03/2025 : A Guide on Fish Welfare in Spanish Aquaculture – Volume 4: Welfare of rainbow trout .....	27
<b>GESTION DES POPULATIONS ET BIEN-ETRE ANIMAL.....</b>	<b>29</b>
25/02/2025 : The Dark Side of the Moon: A Good Adoption Rate Conceals the Unsolved Ethical Problem of Never-Adopted Dogs.....	29
<b>INITIATIVES EN FAVEUR DU BIEN-ETRE – FILIERES, AGENCES DE FINANCEMENT, ORGANISMES DE RECHERCHE, POUVOIRS PUBLICS .....</b>	<b>30</b>
12/05/2025 : Une étude inédite sur les financements régionaux et la transition de l'élevage.....	30
28/03/2025 : SOS Maltraitance animale crée le premier Fonds de Solidarité Vétérinaire pour soutenir la prise en charge d'animaux maltraités .....	31
28/04/2025 : Newsletter EURCAW-Poultry-SFA - Edition 11.....	32
Lien pour télécharger la Newsletter (pdf en anglais).....	32
28/03/2025 : Newsletter – EURCAW Ruminants & Equines – Volume 09.....	32



25/02/2025 : Financements régionaux et transition de l'élevage : quels leviers pour des modèles plus durables ?.....	33
<b>INVERTEBRES .....</b>	<b>35</b>
22/04/2025 : Animal welfare risks from commercial practices involving cephalopod molluscs and decapod crustaceans.....	35
<b>LOGEMENT ET ENRICHISSEMENT .....</b>	<b>35</b>
08/04/2025 : Impacts des différents types de sols sur le bien-être et le comportement des porcs.....	35
21/03/2025 : Developing appropriate environmental enrichment strategies for broiler breeders .....	36
07/03/2025 : L'enrichissement du milieu de vie .....	37
<b>ONE WELFARE .....</b>	<b>37</b>
30/04/2025 : Healthy cows, happy farmers? Exploring the dynamics of mastitis and farmer well-being .....	37
28/04/2025 : Améliorer le bien-être des animaux d'élevage est-il toujours bénéfique pour l'environnement ?.....	38
20/03/2025 : Fermes-usines de saumons : des députés veulent un moratoire de 10 ans.....	39
17/03/2025 : As corporations seek to advance breeding efforts, EU must act to stop octopus farming.....	39
<b>PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR.....</b>	<b>41</b>
26/04/2025 : Les poissons ressentent-ils le stress, la douleur ou la souffrance ?.....	41
<b>REGLEMENTATION .....</b>	<b>43</b>
08/05/2025 : Parlement européen : Réponse à la question E-001189/25 : Access to open air areas for young organic poultry.....	43
06/05/2025 : Assemblée nationale : Réponse à la question n°126 : Budget alloué aux associations pour la stérilisation des chats errants.....	45
06/05/2025 : Parlement européen : Réponse à la question E-000939/2025 : Legislative initiatives and minimum standards for the use of horses in sport .....	46
15/04/2025 : ESA urges Norway to continue to strengthen welfare controls for laying hens and chickens kept for meat production.....	48
14/04/2025 : Instruction technique DGAL/SDSBEA/2025-254 du 14-04-2025 : Certificat d'engagement et de connaissance délivré avant acquisition d'un animal de compagnie .....	49
01/04/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite aux questions n°3208 : Application de la loi visant à lutter contre la maltraitance animale, et n°3072 : Vente illégale d'animaux sur Internet .....	50
01/04/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°3103 : Soutenir le droit à l'abattage à la ferme .....	52
27/03/2025 : Animal welfare during transport: Update on the implementation of Council Regulation (EC) No 1/2005.....	54
24/03/2025 : Les clauses-miroirs : quels moyens d'imposer certaines normes européennes de bien-être animal aux importations de produits agricoles et alimentaires ?.....	55
18/03/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°2243 : Indicateur de bien-être animal sur les produits alimentaires d'origine animale.....	55
18/03/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°1077 : Interdiction de la vente de chiens et chats dans les animaleries .....	57
18/03/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°128 : Euthanasies d'animaux.....	58
18/03/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°1079 : Mise en œuvre du plan pour le bien-être animal .....	59
13/03/2025 : Final Report of an Audit of France carried out from 13 to 24 November 2023 in order to Evaluate the Protection of Unweaned Calves during Long Journeys .....	62
<b>TRANSPORT, ABATTAGE, RAMASSAGE .....</b>	<b>63</b>
06/05/2025 : Brussels at a Standstill: The Fight Over Animal Transport Rules.....	63
10/01/2025 : L'abattage d'urgence à la ferme : enquête sur les modalités de réalisation et proposition d'un guide de bonnes pratiques .....	65



## Cognition-émotions

### 19/05/2025 : [Measuring minds: Understanding the mental states of dairy cattle in different management conditions](#)

Type de document : Courte synthèse scientifique publiée dans [JDS Communications](#)

Auteur : Heather W. Neave

#### **Résumé en français (traduction) : Comprendre les états mentaux des bovins laitiers dans différentes conditions de gestion**

Ce bref symposium présente une sélection de méthodes d'évaluation de l'état mental des bovins laitiers, en mettant l'accent sur les états émotionnels positifs et les fonctions cognitives, ainsi que sur la manière dont ils sont affectés par les pratiques de gestion. Il met en évidence des indicateurs comportementaux tels que le jeu, les postures corporelles et le toilettage, des mesures physiologiques telles que la variabilité du rythme cardiaque et la température corporelle périphérique, ainsi que des tests cognitifs tels que le jugement et le biais d'attention qui évaluent les différences dans le traitement de l'information. Les tests de la fonction cognitive révèlent également l'apprentissage, la mémoire et la flexibilité cognitive comme mesures de l'état mental. Ces méthodes permettent d'évaluer comment les pratiques de gestion (logement, alimentation et enrichissement, par exemple) influencent positivement l'état mental des veaux et des vaches laitières. Les technologies émergentes offrent des possibilités intéressantes de surveillance automatisée et continue dans les exploitations, qui pourraient permettre aux acteurs de l'industrie laitière d'adapter leurs pratiques pour favoriser le bien-être et la productivité.

**Résumé en anglais (original) :** This brief symposium review highlights a selection of ways to assess the mental states of dairy cattle, with a focus on positive emotional states and cognitive function and how they are affected by management practices. It highlights behavioral indicators like play, body postures, and grooming; physiological measures such as heart rate variability and peripheral body temperature; and cognitive tests like judgment and attention bias that evaluate differences in information processing. Tests of cognitive function also reveal learning, memory, and cognitive flexibility as measures of mental state. These methods evaluate how management practices-housing, feeding, and enrichment, for example-positively affect the mental states of dairy calves and cows. Emerging technologies offer exciting possibilities for automated, continuous on-farm monitoring that could enable stakeholders of the dairy industry to adapt practices to support welfare and productivity.

### 24/03/2025 : [Relevance of state-behaviour feedbacks for animal welfare](#)

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Biological Reviews](#)

Auteurs : Montalcini, C.M., Driver, C.C. and Mendl, M.T.

#### **Résumé en français (traduction) : Pertinence des rétroactions entre l'état et le comportement pour le bien-être des animaux**

Le comportement et l'état d'un animal, y compris sa santé et son état affectif, sont dynamiques et étroitement liés, s'influencent mutuellement au fil du temps. Bien qu'ils soient tous deux importants pour le bien-être de l'animal, leur dynamique a fait l'objet de peu de recherches dans le cadre des études sur le bien-être. Nous visons ici à (i) passer en revue les preuves de rétroactions entre l'état et le comportement qui pourraient avoir des conséquences bénéfiques ou néfastes pour le bien-être

des animaux d'élevage ; (ii) proposer des moyens d'utiliser la compréhension de ces rétroactions pour améliorer le bien-être ; et (iii) fournir des conseils pratiques. Nous incluons comme variables d'état toutes les caractéristiques susceptibles d'influencer les coûts et les bénéfices des actions comportementales d'un animal, y compris les caractéristiques individuelles et les aspects de son environnement social. Nous trouvons des preuves de l'existence de boucles de rétroaction positives entre l'état et le comportement chez diverses espèces de bétail, ce qui suggère que ces boucles pourraient être courantes dans les exploitations agricoles et avoir des implications importantes en termes de bien-être, notamment en entraînant des comportements anormaux et des états affectifs négatifs persistants. Nous suggérons (i) d'estimer les boucles de rétroaction intra-individuelles afin d'extraire les caractéristiques individuelles permettant d'étudier les différences de bien-être ; (ii) d'identifier les scénarios dans lesquels le changement accéléré par les rétroactions positives pousse un animal (ou un groupe d'animaux) vers un nouvel état, également appelé point de basculement ; et (iii) de générer des boucles de rétroaction positives afin de susciter et de maintenir des états affectifs positifs. Nous terminons en encourageant l'utilisation de modèles dynamiques qui intègrent des données longitudinales sur le comportement et l'état des animaux afin de permettre l'exploration de leur dynamique, et nous fournissons un guide pratique avec un code R annoté à l'appui. Étant donné que les principes et les idées discutés ici s'appliquent à tous les animaux sous la garde de l'homme, cette approche pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour améliorer le bien-être de tous les animaux en captivité.

**Résumé en anglais (original) :** An animal's behaviour and its state, including its health and affective state, are dynamic and tightly coupled, influencing each other over time. Although both are relevant to the animal's welfare, there has been limited research on their dynamics in welfare studies. Here we aim to: (i) review evidence for feedbacks between state and behaviour that could have beneficial or detrimental consequences for farm animal welfare; (ii) propose ways in which an understanding of such feedbacks could be used to enhance welfare; and (iii) provide practical guidance. We include as state variables any features that could influence the costs and benefits of an animal's behavioural actions, including individual characteristics and aspects of its social environment. We find evidence supporting positive state-behaviour feedback loops in various livestock species, suggesting that these loops could be common in farm settings and have significant welfare implications, such as leading to abnormal behaviours and persistent negative affective states. We suggest (i) estimating within-individual feedback loops to extract individual characteristics for studying differences in welfare; (ii) identifying scenarios where change accelerated by positive feedbacks pushes an animal (or a group of animals) to a new state, also called tipping points; and (iii) generating positive feedback loops to elicit and maintain positive affective states. We end by encouraging use of dynamic models that integrate longitudinal data on animals' behaviour and state to enable exploration of their dynamics, and we provide a practical guide with annotated R code for support. Since the principles and ideas discussed here are relevant to any animals under human care, this approach could foster new perspectives for improving the welfare of all captive animals.

## [07/03/2025 : La cognition, pierre angulaire des émotions et du bien-être des animaux](#)

Type de document : article publié dans [NOV'AE](#)

Auteur : A. Boissy

**Résumé en français (original) :** Le bien-être des animaux sous la responsabilité des humains est un enjeu sociétal majeur. Concernant les animaux utilisés à des fins scientifiques, ils font l'objet d'une réglementation au niveau européen depuis une quarantaine d'année, qui s'est fortement renforcée depuis la directive 2010/63/UE ; l'objectif étant de minimiser les stress et douleurs lors de l'application des protocoles expérimentaux et de réduire le nombre d'animaux utilisés notamment par le développement de méthodes alternatives. La prise en compte du bien-être animal et l'évolution des réglementations associées repose en grande partie sur la reconnaissance juridique et scientifique de la sensibilité des animaux non-humains. Cet article illustre, tout d'abord, la richesse des compétences émotionnelles et cognitives des animaux, qui façonnent la manière dont ils perçoivent leur environnement. Par la suite, la nature de conscience chez les animaux est discutée au regard à la fois des processus cognitifs simples à la base des émotions et des processus plus élaborés. Enfin, le concept de bien-être animal est analysé sous l'angle de la vie psychique des animaux.

**Résumé en anglais (fourni par l'auteur) : The cognition, cornerstone of animals' emotions and welfare**

The welfare of animals under the responsibility of humans is a major social issue. Animals used for scientific purposes have been subject to regulations at European level for some forty years, which have been significantly strengthened since Directive 2010/63/EU in order to minimise stress and pain during the application of experimental protocols and to reduce the number of animals used, particularly through the development of alternative methods. Taking account of animal welfare and the development of associated regulations is largely based on legal and scientific recognition of the sentience of non-human animals. This article begins by illustrating the richness of animals' emotional and cognitive skills, which shape the way they perceive their environment. Next, the nature of consciousness in animals is discussed in terms of both the simple cognitive processes underlying emotions and more elaborate processes. Finally, the concept of animal welfare is analysed from the point of view of the mental life of animals.

## **[07/03/2025 : The neurobiological basis of emotions and their connection to facial expressions in non-human mammals: insights in nonverbal communication](#)**

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Frontiers in Veterinary Science](#)

Auteurs : Daniel Mota-Rojas, Alexandra L. Whittaker, Cécile Bienboire-Frosini, Jhon Buenhombre, Patricia Mora-Medina, Adriana Domínguez-Oliva, Julio Martínez-Burnes, Ismael Hernández-Avalos, Adriana Olmos-Hernández, Antonio Verduzco-Mendoza, Alejandro Casas-Alvarado, Karina Lezama-García, Temple Grandin

**Résumé en français (traduction) : La base neurobiologique des émotions et leur lien avec les expressions faciales chez les mammifères non humains : aperçu de la communication non verbale**

La reconnaissance du fait que les animaux non humains sont des êtres sensibles a renforcé l'intérêt pour l'étude de leur état émotionnel. À l'instar des humains, la recherche a montré que certains mammifères non humains peuvent modifier leurs expressions faciales par la contraction/relaxation des muscles faciaux en fonction de leur état affectif. D'un point de vue neurophysiologique, les

émotions sont traitées dans plusieurs structures cérébrales, principalement du système limbique, telles que l'hypothalamus, l'hypophyse, l'hippocampe, le cortex préfrontal et l'amygdale. Les voies convergentes entre l'amygdale, le cortex moteur et ses projections vers le nerf facial contrôlent le mouvement des muscles faciaux ou mimétiques. Ainsi, l'expression faciale refléterait l'état émotionnel interne et pourrait servir de mode essentiel de communication non verbale chez les mammifères. Chez l'homme, le Facial Action Coding System (FACS) est une méthode d'analyse objective des mouvements faciaux à partir d'une base anatomique. En médecine vétérinaire, AnimalFACS est une adaptation de ce système à huit espèces animales, dont les animaux domestiques (chiens, chats et chevaux) et les primates non humains (chimpanzés, orangs-outans, gibbons, macaques et ouistitis). En tenant compte de ces mouvements faciaux codés, les recherches actuelles visent à associer certaines expressions faciales aux états émotionnels et aux contextes affectifs des animaux. Cette revue a donc pour but de discuter des découvertes récentes associées à la neurobiologie des émotions et des expressions faciales chez les mammifères non humains, en utilisant AnimalFACS pour comprendre la communication non verbale. La caractérisation de chaque expression faciale en fonction de différents contextes peut aider à identifier si l'animal exprime une réponse émotionnelle positive ou négative à l'événement, ce qui peut améliorer la communication non verbale entre l'homme et l'animal.

**Résumé en anglais (original) :** Recognizing that nonhuman animals are sentient beings has increased interest in studying their emotional state. Similar to humans, research has shown that some nonhuman mammals can modify facial expressions by contraction/relaxation of facial muscles according to their affective state. From a neurophysiological perspective, emotions are processed in several brain structures, mainly from the limbic system, such as the hypothalamus, hypophysis, hippocampus, prefrontal cortex, and amygdala. The converged pathways between the amygdala, the motor cortex, and its projections to the facial nerve control the movement of facial or mimetic muscles. Thus, facial expression is suggested to reflect the internal emotional state and could serve as an essential mode of nonverbal communication in mammals. In humans, the Facial Action Coding System (FACS) is a method that objectively analyzes facial movements using an anatomical base. In veterinary medicine, AnimalFACS is an adaptation of this system to eight animal species, including domestic animals (dogs, cats, and horses) and nonhuman primates (chimpanzees, orangutans, gibbons, macaques, and common marmosets). Considering these coded facial movements, current research aims to associate certain facial expressions with the animals' emotional states and affective contexts. Thus, this review aims to discuss recent findings associated with the neurobiology of emotions and facial expressions in non-human mammals, using AnimalFACS to understand nonverbal communication. Characterizing each facial expression according to different contexts might help identify if the animal is expressing a positive or negative emotional response to the event, which can improve nonverbal human-animal communication.

## Colloques-séminaires-formations

### [19/05/2025 : Quelles avancées et évolutions sur le transport des volailles ?](#)

Type de document : annonce d'un webinaire proposé par l'[ITAVI](#)

Auteurs : ITAVI et FIA

**Extrait** : Des propositions réglementaires ont été formulées pour faire évoluer les modalités de transport des volailles. Ce webinaire propose de réaliser un tour d'horizon des différentes avancées sur le sujet, avec des interventions d'experts et des témoignages de transporteurs.

Animatrice : Pauline Créach (ITAVI) avec Amélie Navarro (FIA)

Quand : 5 juin 2025 10h-12h

Durée : 2h00

Langue Française

Cible : OP/transporteurs/abattoir

Outil : Clickmeeting

*Programme*

1. Effets de la proposition de la Commission européenne relative à la protection des animaux pendant le transport. Virginie Michel (ANSES)
2. Organisation actuelle du transport et impact économique de la proposition de la Commission européenne relative à la protection des animaux pendant le transport. Virginie Urrutia (ITAVI), et Yann Nedelec (ANVOL)
3. Caractérisation de l'ambiance pendant le transport des volailles (canards et poulets) Pauline Créach et Joanna Litt (ITAVI)
4. Modélisation du stress thermique pendant le transport des poulets et évaluation de stratégies d'atténuation. Yann Guyot (ITAVI)
5. Témoignages transporteurs. Victor Guyon (Entreprise Mousset) et Jordan Marolleau (Groupe Marolleau)

[Inscrivez-vous](#)

## **28/04/2025 : Formation Alimentation et bien-être des équidés**

Type de document : annonce de formation proposée par [Resolia](#)

Auteur : Resolia

**Extrait** : Alimentation et bien-être des équidés les 11-12 septembre 2025

14 heures sur 2 jours

Pour les tarifs, nous consulter

Nombre d'inscrit(s) maximum par session : 10

*Objectifs* :

- Renforcer ses compétences sur l'analyse des besoins nutritionnels des chevaux, en tenant compte des stades de vie, du niveau d'activité et des caractéristiques individuelles.
- Calculer une ration à partir des fourrages en fonction des différents stades physiologiques et des objectifs d'élevage.
- Identifier les liens entre alimentation, santé digestive et comportement du cheval.
- Accompagner les éleveurs dans la conduite alimentaire adaptée aux enjeux spécifiques du terrain.

**S'inscrire** (stagiaires du réseau des Chambres d'agriculture)

Ou envoyer ce [formulaire \(.pdf\)](#) à : [resolia@apca.chambagri.fr](mailto:resolia@apca.chambagri.fr) (stagiaires hors réseau des Chambres d'agriculture)

## **28/04/2025 : Formation Bien-être en élevage porcin**

Type de document : annonce de formation proposée par [Resolia](#) et la [Chambre d'Agriculture de Bretagne](#)

Auteurs : Resolia

**Extrait** : Bien-être en élevage porcin, immersion au cœur d'une station expérimentale les 28-29 octobre 2025.

14 heures sur 2 jours

980,00 euros

Nombre d'inscrit(s) maximum par session : 10

**Objectifs** :

- Décrire le comportement naturel et social des porcs.
- Discuter des signes de bien-être et de détresse d'un élevage porcin.
- Choisir des pratiques de gestion pour améliorer le bien-être dans un élevage porcin.

Site et Adresse : Non renseigné, voir ci-dessous.

Public ciblé : Non renseigné, voir ci-dessous.

Autre(s) information(s) : Interdiction de faire une visite d'élevage 48h avant le début de la formation. Cette action, reconnue par VIVEA, donne la possibilité d'être intervenant pour des formations labellisées BEA.

**S'inscrire** (stagiaires du réseau des Chambres d'agriculture)

Ou envoyer ce [formulaire \(.pdf\)](#) à : [resolia@apca.chambagri.fr](mailto:resolia@apca.chambagri.fr) (stagiaires hors réseau des Chambres d'agriculture)

## **14/04/2025 : ITAVI - Formation de Formateur : référent bien-être animal en volaille**

Type de document : annonce de formations proposées par l'[ITAVI](#)

Auteur : ITAVI

**Extrait** : Formation de Formateur : référent bien-être animal en volaille en Présentiel le 05/06/2025 à Paris. Durée : 7h. Prix : 450 € HT. Prix INTRA : 2 000 € HT

[Téléchargez le programme](#)

**Inscription**

*Objectifs de la formation*

- Être habilité formateur "référent BEA en élevage de volailles"
- Construire et délivrer une formation "référent BEA en élevage de volailles"
- Savoir expliquer les fondamentaux du BEA / Conseiller les éleveurs sur l'aménagement de l'environnement de vie de leurs animaux, la maîtrise de l'ambiance et la gestion des aléas climatiques en lien avec le BEA
- Donner les clés de l'identification d'un animal en bonne santé / Construire et transmettre aux éleveurs les pratiques essentielles de prévention des maladies, les critères d'alerte sanitaire et la conduite à tenir
- Conseiller sur la prévention et la gestion stress et douleur autour des interventions en élevage
- Adapter et accompagner la mise en œuvre d'un arbre décisionnel sanitaire et de mise à mort technique

*Public visé* : Techniciens / Vétérinaires / Chargés d'étude BEA

*Autres formations :*

[Référent bien-être animal en volaille](#)

[Formation de Formateur : référent bien-être animal en lapin](#)

[Référent bien-être animal en volaille : prévention du stress et de la douleur](#)

[Référent bien-être animal en volaille - Prévention des pathologies](#)

[Référent bien-être animal en volaille - Environnement d'élevage](#)

## [03/04/2025 : Formation "Responsable protection animale \(RPA\) en abattoir" et autres formations](#)

Type de document : annonce de formations proposées par l'[Idede](#)

Auteur : Idede

**Extrait :** Formation "Responsable protection animale (RPA) en abattoir" Certificat de compétences pour la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort.

Du 18 au 20 juin 2025 à Paris. 2 jours/1 espèce : 880 euros - 2,5 jours/2 espèces : 1050 euros - 3 jours/3 espèces : 1200 euros (coût pédagogique net de TVA, déjeuners offerts). Durée : 14 à 21 heures selon les espèces choisies. Sessions : Bovin-équins, Ovins-caprins, Porcs

### [S'inscrire](#)

Cette formation est certifiée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et inscrit au RS du RNCP (réf RS446). Elle mène au certificat de compétences concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort (après réussite à l'examen). Le taux de réussite des candidats présentés par l'Institut de l'Élevage en 2020 est de 100%. Selon les modules de formations suivis, les candidats ont la possibilité d'être agréé sur 1 à 3 groupes d'espèces : bovins-équins, ovins-caprins et porcs.

### *Objectifs*

- Expliquer les principes fondamentaux du bien-être animal, du comportement et de la manipulation
- Maîtriser les points clés de la réglementation et faire évoluer son plan de gestion de la protection animale en abattoir : la mission de coordinateur du RPA
- Évaluer le respect de la protection animale au cours du process d'abattage : la mission de coordinateur du RPA
- Accompagner les opérateurs au quotidien et savoir faire passer les messages clés : la mission d'encadrant/de conseiller du RPA
- Acquérir le certificat de compétences RPA

*Public :* Agents d'abattoir

### *Programme*

Contexte de la protection animale et connaissance de l'animal

- Les différentes approches du bien-être animal et les enjeux sociétaux associés
- Contexte et actualités de la protection animale à l'abattoir
- Connaissance de l'animal : bases générales du comportement des animaux et conséquences à l'abattoir
- Éléments de physiologie du stress et de la douleur
- Expliciter les mécanismes de la perte de conscience et de la mort

Réglementation et responsabilisation

- Réglementation « Protection Animale » : Règlement CE N°1099/2009 et textes d'application
- Fonctions et responsabilités du RPA

Mission de coordinateur du RPA

*Les apports s'appuient sur les Guides de Bonnes Pratiques « Protection Animale en abattoir » spécialisés par espèce*

Élaboration d'un plan de gestion de la protection animale

- Prérequis de conception
- Construction des modes opératoires normalisés
- Bonnes pratiques de protection animale à l'abattoir
- Contrôles de l'efficacité de l'étourdissement et de la saignée
- Formalisation de messages à destination des opérateurs

Missions d'encadrant/de conseiller du RPA

Messages clés à destination des opérateurs

*Planning de la formation :*

Jours 1 et 2 : Tronc Commun + module Bovins-Equins

Jour 3 matin (optionnel) : Module complémentaire Ovins-Caprins

Jour 3 après-midi (optionnel) : Module complémentaire Porcs

*Évaluation des acquis*

La formation est conclue par une épreuve d'évaluation, d'une durée maximale de 1h30. Le candidat devra répondre à 20, 30 ou 40 questions (selon le type de certificat visé) portant sur les différents points traités dans le programme. L'évaluation se déroulera sur un outil informatique, selon la procédure officielle fixée par la DGER/ministère de l'Agriculture. Les épreuves seront corrigées automatiquement, et les résultats seront disponibles immédiatement. La réussite à cette épreuve constitue l'une des conditions à remplir pour obtenir le Certificat de compétences.

*Autres formations sur le même thème :*

[Transports des Animaux Vivants \(TAV\) : bovins, ovins-caprins et porcs](#)

[Protection animale pour les opérateurs d'abattoir](#)

[Référent bientraitance animale en centre de rassemblement](#)

## [26/03/2025 : Bien-être animal en filière Palmipède \(labellisée bien-être animal\) - Eleveurs de volailles : formations au bien-être animal](#)

Type de document : annonce de formation publiée par la [Chambre d'Agriculture du Tarn](#)

Auteur : Chambre d'Agriculture du Tarn

**Extrait :** Depuis le 1er janvier 2022, tous les élevages doivent désigner un référent bien-être animal, quelle que soit la taille de l'exploitation. La désignation du référent se fait par voie d'affichage sur chaque site de l'élevage où il intervient, et doit être mentionnée dans le registre d'élevage. Le rôle du référent est de sensibiliser au bien-être animal toutes les personnes travaillant au sein de l'élevage. Pour les élevages de porcs et de volailles, une obligation de suivi d'un parcours de formation est mise en place : Les référents bien-être animal doivent démarrer le parcours de formation dans un délai de 6 mois après leur désignation. Ensuite, ils ont 18 mois pour finaliser le parcours (7H minimum de formation + le module en ligne). Le parcours de formations est valable 7

ans. Les informations à jour sont disponibles sur le site du Ministère de l'Agriculture. La Chambre d'agriculture du Tarn accompagne les éleveurs de volailles (poulets de chair, pondeuses, palmipèdes) dans cette mise en conformité en vous proposant des formations labellisées bien-être animal. Les 2 formations suivantes vous permettent de répondre à cette obligation : une en volailles (chair, pondeuses) et une en palmipèdes.

#### *Objectifs*

Comprendre la notion de bien-être animal en élevage palmipède et les réglementations bien-être. Comprendre les comportements naturels des palmipèdes.

Savoir mesurer le bien-être animal dans son élevage et identifier des leviers d'action pour améliorer le bien-être.

#### *Programme*

Le bien-être animal : historique, acteurs et demande sociétale, relation homme-animal, réglementations.

Les 5 libertés de l'animal.

Les besoins comportementaux des palmipèdes et les moyens à mettre en place pour les satisfaire.

Les outils d'évaluation du bien-être animal, la méthode EBENE®.

Les différents critères d'alerte de bien-être.

Le contexte réglementaire vis-à-vis de la mise à mort et les situations exigeant une mise à mort en élevage. Les paramètres de l'ambiance d'un bâtiment, les extrêmes climatiques et les moyens de les gérer.

Les différents types d'accès aux parcours et leurs aménagements.

#### *Public et prérequis*

Référents bien-être animal en élevage de volailles (palmipèdes).

Candidats à l'installation ayant prévu ce besoin lors du RDV PPP.

#### *Modalités pédagogiques*

Présentation, exposés, échanges.

#### *Modalités d'évaluation des acquis*

QCM

#### *Intervenant*

Bénédicte PENNANGUER, Technicienne et Formatrice Avicole, ITAVI

[Besoin de plus d'information ?](#)

## **Élevage de précision et IA**

**[23/04/2025 : Precision farming in aquaculture: non-invasive monitoring of Atlantic salmon \(\*Salmo salar\*\) behaviour in response to environmental conditions in commercial sea cages for health and welfare assessment](#)**

Type de document : article scientifique publié dans [Frontiers in Robotics and AI](#)

Auteurs : Burke Meredith, Nikolic Dragana, Fabry Pieter, Rishi Hemang, Telfer Trevor, Rey Planellas Sonia

**Résumé en français (traduction) : Agriculture de précision en aquaculture : surveillance non invasive du comportement du saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) en réponse aux conditions environnementales dans les cages marines commerciales pour l'évaluation de la santé et du bien-être**

Des études montrent que les saumons atlantiques en captivité adaptent leur répartition dans les cages marines en fonction des gradients environnementaux tels que la température, les vagues et la photopériode. Cette étude a utilisé un algorithme de vision par ordinateur dans trois fermes marines pour analyser le comportement de nage des groupes de poissons, appelé "activité" (mesurée en pourcentage), qui comprend l'abondance des poissons, la vitesse et la cohésion des bancs. La métrique de l'activité a permis de déduire la distribution en profondeur du principal groupe de poissons et a été analysée en fonction des conditions environnementales afin d'explorer les facteurs comportementaux potentiels et d'évaluer les changements de comportement des poissons en réponse à un facteur de stress, à savoir une tempête. En hiver, les fermes A et B présentaient une stratification thermique distincte, l'activité des poissons montrant une préférence pour la colonne d'eau inférieure plus chaude ( $39,6 \pm 15,3$  % et  $27,5 \pm 10,2$  %) par rapport à la colonne d'eau supérieure ( $16,3 \pm 5,7$  % et  $18 \pm 3,3$  % ;  $p \leq 0,001$ ). A la ferme C, avec une eau thermiquement homogène, l'activité des poissons était répartie de manière similaire entre la colonne d'eau supérieure ( $18,2 \pm 6,9$ %) et inférieure ( $17,7 \pm 7,6$ %). Le temps violent a augmenté la hauteur des vagues, influençant différemment la distribution horizontale des poissons dans les fermes B et C. Dans la ferme B, un site plus profond, les poissons sont restés dans la colonne d'eau inférieure plus chaude et ont évité les vagues de surface, tandis que dans la ferme C, avec des cages moins profondes, ils se sont déplacés vers le côté de la cage le plus proche du centre de la ferme, probablement moins exposé en raison de la proximité des cages. La compréhension des réactions comportementales des poissons aux conditions environnementales peut éclairer les pratiques de gestion, tandis que l'utilisation de caméras avec des algorithmes associés offre un outil puissant et non invasif pour surveiller en permanence et préserver la santé et le bien-être des poissons.

**Résumé en anglais (original) :** Studies show that Atlantic salmon in captivity adjust their distribution in sea cages based on environmental gradients like temperature, waves, and photoperiod. This study used a computer vision algorithm at three marine farms to analyse fish group swimming behaviour termed "activity" (measured in percent), which includes fish abundance, speed, and shoal cohesion. The activity metric inferred the depth distribution of the main fish group and was analysed with respect to environmental conditions to explore potential behavioural drivers and used to assess changes in fish behaviour in response to a stressor, a storm event. During winter conditions, Farms A and B showed distinct thermal stratification, with fish activity demonstrating preference for the warmer lower water column ( $39.6 \pm 15.3\%$  and  $27.5 \pm 10.2\%$ ) over the upper water column ( $16.3 \pm 5.7\%$  and  $18 \pm 3.3\%$ ;  $p \leq 0.001$ ). At Farm C, with thermally homogenous water, fish activity was similarly distributed between the upper ( $18.2 \pm 6.9\%$ ) and lower ( $17.7 \pm 7.6\%$ ) water column. Severe weather increased wave heights, influencing fish horizontal distribution differently at Farms B and C. At Farm B, a deeper site, fish remained in the warmer lower water column and avoided surface waves, while at Farm C, with shallower cages, they moved toward the side of the cage nearest the centre of the farm, presumably less exposed due to nearby cages. Understanding fish behavioural responses to environmental conditions can inform management practices, while using cameras with associated algorithms offers a powerful, non-invasive tool for continuously monitoring and safeguarding fish health and welfare.

## [23/04/2025 : Using deep learning models to decode emotional states in horses](#)

Type de document : article scientifique publié dans [Scientific Reports](#)

Auteurs : Phelipon, R., Lansade, L. & Razzaq, M.

### **Résumé en français (traduction) : Utiliser des modèles d'apprentissage profond pour décoder les états émotionnels des chevaux**

Dans cette étude, nous explorons les modèles d'apprentissage automatique pour prédire les états émotionnels des chevaux montés. Nous étiquetons manuellement les images pour entraîner les modèles de manière supervisée. Nous explorons les données et utilisons différentes méthodes de recadrage, principalement basées sur Yolo et Faster R-CNN, pour créer deux nouveaux ensembles de données : 1) le corps recadré et 2) la tête recadrée. Nous entraînons divers modèles de réseaux neuronaux convolutionnels (CNN) sur les deux ensembles de données, recadrés et non recadrés, et nous comparons leurs performances en matière de prédiction des émotions des chevaux montés. Malgré l'absence de régions importantes comme la queue (communément annotée par les experts), l'ensemble de données de la tête coupée donne les meilleurs résultats avec une exactitude de 87%, une précision de 79% et un rappel de 97%. En outre, nous mettons à jour nos modèles à l'aide de diverses techniques, telles que l'apprentissage par transfert et le réglage fin, afin d'améliorer encore leurs performances. Enfin, nous utilisons trois méthodes d'interprétation pour analyser le fonctionnement interne de nos modèles, et nous constatons que LIME identifie efficacement des caractéristiques similaires à celles utilisées par les experts pour l'annotation.

**Résumé en anglais (original) :** In this study, we explore machine learning models for predicting emotional states in ridden horses. We manually label the images to train the models in a supervised manner. We perform data exploration and use different cropping methods, mainly based on Yolo and Faster R-CNN, to create two new datasets: 1) the cropped body, and 2) the cropped head dataset. We train various convolutional neural network (CNN) models on both cropped and uncropped datasets and compare their performance in emotion prediction of ridden horses. Despite the cropped head dataset lacking important regions like the tail (commonly annotated by experts), it yields the best results with an accuracy of 87%, precision of 79%, and recall of 97%. Furthermore, we update our models using various techniques, such as transfer learning and fine-tuning, to further improve their performance. Finally, we employ three interpretation methods to analyze the internal workings of our models, finding that LIME effectively identifies features similar to those used by experts for annotation.

Publication ayant donné lieu à un communiqué de presse publié par INRAE : [L'IA au service du bien-être des chevaux montés](#)

## **Éthique-sociologie-philosophie-droit**

### [08/04/2025 : A comparison of attitudes towards animal welfare between British and Japanese zoo visitors: Where and when do cultural differences diverge?](#)

Type de document : article scientifique publié dans [PLOS One](#)

Auteurs : Yumi Yamanashi , Yuko IkkataiMoe Honjo, Nahoko Tokuyama, Rie Akami, Duncan Andrew Wilson, Hannah M. Buchanan-Smith

**Résumé en français (traduction) : Comparaison des attitudes des visiteurs de zoos britanniques et japonais à l'égard du bien-être des animaux : où et quand les différences culturelles divergent-elles ?**

Les preuves scientifiques devraient constituer la base des décisions politiques et pratiques concernant le bien-être des animaux. Cependant, les attitudes culturelles influencent inévitablement les processus de prise de décision. Nous avons mené une enquête sur les attitudes générales à l'égard du bien-être des animaux hébergés dans les zoos, de l'alimentation des proies vivantes et de la confiance dans la gestion des zoos auprès de visiteurs de zoos britanniques et japonais (1 611 visiteurs âgés de plus de six ans provenant d'un zoo britannique et de deux zoos japonais). Nous avons interrogé les personnes sur leur attitude générale à l'égard des animaux, leur conception du bien-être animal et leur acceptation de l'utilisation d'une série de vertébrés et d'invertébrés comme proies vivantes. Dans l'ensemble, les répondants britanniques et japonais étaient préoccupés par le bien-être des animaux. Cependant, en ce qui concerne l'importance du bien-être animal, les Japonais ont surtout limité leurs réponses à des facteurs de base tels que la nourriture et la socialité, tandis que les Britanniques ont davantage évoqué la stimulation de l'environnement en captivité et les émotions positives. Le niveau de tolérance à l'égard de l'alimentation des proies vivantes était similaire d'un pays à l'autre, à l'exception de l'alimentation des pieuvres, moins bien acceptée par les visiteurs des zoos britanniques. Les répondants ont donné des raisons différentes pour expliquer cette différence ; les Japonais ont souvent fait référence à leurs préférences personnelles et à leurs sentiments pour décider quelles proies sont acceptables pour l'alimentation vivante, tandis que les Britanniques ont souvent fait référence à l'intelligence des animaux et à la complexité de leur comportement et de leur vie. La tendance à faire confiance aux pays gouvernants, aux zoos et aux soigneurs était similaire dans les deux pays. Dans l'ensemble, les répondants britanniques et japonais ont montré des points de vue similaires, mais les répondants japonais ont eu tendance à prendre des décisions plus subjectives que les répondants britanniques. Ces attitudes ne se reflètent pas directement dans la législation relative au bien-être des animaux dans chaque pays.

**Résumé en anglais (original) :** Scientific evidence should form the basis for policy and practice decisions concerning animal welfare. However, cultural attitudes inevitably influence decision-making processes. We conducted a survey of general attitudes towards the welfare of zoo-housed animals, live prey feeding and trust in zoo management in British and Japanese zoo visitors (1,611 visitors aged over six years from one British zoo and two Japanese zoos). We asked respondents about their general attitudes towards animals, concepts of animal welfare, and acceptance of using a range of vertebrates and invertebrates as live prey. Overall, both British and Japanese respondents were concerned about animal welfare. However, when considering what is important for animal welfare, Japanese respondents mostly limited responses to basic factors such as food and sociality, whilst British respondents referred more to providing stimulation in the captive environment and positive emotions. The level of tolerance regarding live prey feeding was similar between countries, except for feeding octopuses which was less acceptable to British zoo visitors. Respondents differed in their reasons for this distinction; Japanese respondents often referred to personal preference and feelings in deciding which prey is acceptable to live feed, while British respondents often referred to

animal intelligence and behavioural and life complexities. The tendency in trust in governing countries, zoos, and caregivers was similar between the two countries. Overall, British and Japanese respondents showed many similar views, but Japanese respondents tended to make more subjective decisions than British respondents. These attitudes are not directly reflected in legislation concerning animal welfare in each country.

## **20/03/2025 : Rethinking Animal Welfare in a Globalised World: Cultural Perspectives, Challenges, and Future Directions**

Type de document : synthèse sociologique publiée dans [Animals](#)

Auteurs : Oxley Heaney, S.; Szydlowski, M.; Hill, K.; Hooper, J.

### **Extrait en français (traduction) : Repenser le bien-être animal dans un monde globalisé : Perspectives culturelles, défis et orientations futures**

Dans un monde de plus en plus interconnecté, le bien-être des humains et des animaux autres qu'humains est devenu une préoccupation mondiale majeure. Le bien-être de ces vies enchevêtrées, que ce soit dans une optique anthropocentrique, biocentrique ou posthumaine centrée sur l'autre, est confronté à des défis découlant des frontières culturelles, politiques et sociales. L'urbanisation, la mondialisation, les pandémies et l'évolution des normes éthiques ont amplifié l'attention portée à la manière dont les animaux autres qu'humains sont traités dans divers contextes. Conscientes que les sociétés humaines et les sociétés animales autres qu'humaines évoluent et interagissent, souvent au-delà de l'imagination humaine, les sociétés humaines doivent gérer les complexités de leurs relations avec les animaux autres qu'humains à l'ère que l'on appelle désormais l'Anthropocène. La nécessité d'une compréhension nuancée de l'interconnexion entre le bien-être des humains et celui des animaux autres qu'humains devient de plus en plus urgente. Par "bien-être animal", nous entendons le bien-être de tous les animaux, y compris les humains, sauf indication contraire. Nous reconnaissons ainsi la nature trans-espèce de nos vies entrelacées dans la biosphère. (...)

**Extrait en anglais (original) :** In an increasingly interconnected world, human and other-than-human-animal welfare has emerged as a significant global concern. The welfare of these entangled lives, whether through anthropocentric, biocentric, or other-than-human-centred posthuman lenses, face challenges arising from cultural, political, and social boundaries. Urbanisation, globalisation, pandemics, and evolving ethical standards have amplified the focus on how other-than-human animals are treated across various settings. Realising that both human and other-than-human-animal societies co-evolve and interrelate, often beyond human imaginations, human societies must navigate the complexities of their relationships with other-than-human animals in the era now classified as the Anthropocene. The need for a nuanced understanding of the interconnectedness of human and other-than-human-animal welfare is becoming increasingly urgent. By “animal welfare”, we refer to the welfare of all animals, including humans, unless specified otherwise. This acknowledges the trans-species nature of our intertwined lives in the biosphere. (...)

## **19/03/2025 : Developments in Chinese Attitudes to Animal Welfare**

Type de document : synthèse sociologique publiée dans [Animals](#)

Auteur : Clive J. C. Phillips

**Résumé en français (traduction) : Évolution de l'attitude des Chinois à l'égard du bien-être des animaux**

La Chine a de solides traditions de respect des animaux, mais des changements importants survenus au cours de l'histoire récente ont profondément modifié la société, et l'on ne peut pas supposer que le bien-être des animaux est toujours bon. La production d'animaux d'élevage s'intensifie rapidement, ce qui peut réduire les ressources offertes aux animaux, en particulier l'espace nécessaire pour vivre confortablement. Cependant, les travailleurs des industries animales ne sont guère optimistes quant à leur capacité ou leur besoin d'améliorer le bien-être des animaux. Néanmoins, la science du bien-être animal fait l'objet d'une attention croissante en Chine, qui se concentre sur la télédétection et les approches technologiques. À l'heure actuelle, le gouvernement chinois est relativement peu impliqué dans la promotion de bonnes normes en matière de bien-être animal, bien qu'il existe une législation en la matière. Les attitudes sont influencées par de nombreux facteurs, notamment la loi, l'âge, l'expérience, la profession et le sexe. L'implication relativement forte des femmes dans les soins aux animaux de ferme est encourageante, car elles ont tendance à avoir une attitude plus empathique à l'égard des animaux. La conclusion est que les attitudes évoluent rapidement, mais aussi les systèmes de production animale, ce qui rend le développement et l'amélioration du bien-être des animaux dans les exploitations particulièrement importants.

**Résumé en anglais (original) :** China has strong traditions of respect for animals, but momentous changes in recent history have changed society dramatically, and it cannot be assumed that animal welfare is always good. Farm animal production is being intensified rapidly, which can reduce resources offered to animals, in particular space for comfortable living. However, amongst workers in the animal industries, there is little optimism about their ability or need to improve animal welfare. Nevertheless, there is growing attention to animal welfare science in China, which is focused on remote sensing and technological approaches. The Chinese government currently has relatively little involvement in supporting good animal welfare standards, although legislation is in place. Attitudes are influenced by many factors, including the law, age, experience, occupation, and gender. The relatively strong involvement of women in caring for farm animals is encouraging as they tend to have more empathetic attitudes toward animals. It is concluded that attitudes are changing rapidly, but so are animal production systems, which make the development and improvement of animal welfare on farms especially important.

**[17/03/2025 : The Protection of Selectively Bred and Gene Edited Farm Animals under EU Law](#)**

Type de document : article juridique publié dans [European Journal of Risk Regulation](#)

**Résumé en français (traduction) : La protection des animaux de ferme élevés sélectivement et modifiés génétiquement en vertu du droit communautaire**

Depuis le dix-huitième siècle, la sélection animale a considérablement évolué, culminant avec l'utilisation de technologies d'édition de gènes (GE) telles que CRISPR-Cas9. Ces technologies offrent des possibilités sans précédent de modifier les génomes des animaux, ce qui pourrait révolutionner les pratiques d'élevage en permettant d'obtenir les caractéristiques souhaitées beaucoup plus rapidement qu'avec l'élevage sélectif traditionnel (SB). Les programmes de sélection axés sur les caractéristiques de productivité ayant souvent compromis le bien-être des animaux, cet

article propose une analyse des questions éthiques qui sous-tendent l'utilisation des OGM dans la sélection animale, ainsi que des lois actuelles qui régissent ces pratiques. Ce faisant, il examine d'un œil critique le cadre réglementaire de l'Union européenne (UE) en matière de SB et d'OGM chez les animaux d'élevage, en mettant en évidence des lacunes et des incohérences significatives. Plus précisément, l'utilisation d'animaux génétiquement modifiés est actuellement réglementée par la législation de l'UE sur les OGM, tandis que le SB est réglementé de manière plus souple, ce qui présente des risques substantiels pour le bien-être des animaux. Les auteurs plaident en faveur d'un cadre réglementaire qui donne la priorité aux objectifs de bien-être animal et proposent des réformes visant à renforcer les objectifs de protection des animaux en garantissant une approche plus cohérente et plus humaine de l'élevage des animaux de ferme.

**Résumé en anglais (original) :** Since the eighteenth century, animal breeding has significantly evolved, culminating in the use of gene editing (GE) technologies like CRISPR-Cas9. These technologies offer unprecedented capabilities to modify animal genomes, potentially revolutionising breeding practices by achieving desired traits much faster compared to traditional selective breeding (SB). Because breeding programmes focussed on productivity traits have often compromised animal welfare, this article provides an analysis of the ethical issues underpinning the use of GE in animal breeding, and the current laws regulating such practices. In doing so, this article critically examines the European Union (EU)'s regulatory framework for SB and GE in farm animals, highlighting significant gaps and inconsistencies. Specifically, the use of GE animals is currently regulated under the EU's GMO legislation, while SB is more loosely regulated, posing substantial risks to animal welfare. The authors advocate for a regulatory framework that prioritises animal welfare goals and proposes reforms to enhance animal protection objectives by ensuring a more consistent and humane approach to farm animal breeding.

## Évaluation du bien-être et étiquetage

### 13/05/2025 : [Good animal welfare and environmental score for French poultry producers](#)

Type de document : article publié dans [Poultry World](#)

Auteur : Ruud Peys

**Extrait en français (traduction) : Les producteurs de volaille français obtiennent de bons résultats en matière de bien-être animal et d'environnement.**

La filière avicole française est en passe d'atteindre ses objectifs en matière de bien-être animal et d'environnement. Ce qui est encore plus encourageant, c'est que la grande majorité des consommateurs semblent être conscients de ces efforts et les apprécient. La question de savoir si les consommateurs sont prêts à payer le poulet ou la dinde, par conséquent plus chers, reste une question tout à fait distincte.

*Attentes en matière de bien-être et d'environnement*

En 2020, l'organisation de la filière avicole, Anvol, a publié son Plan Ambition 2025 avec 6 objectifs visant à "répondre aux attentes du grand public en matière de bien-être et d'environnement". Cette initiative a été en partie motivée par les supermarchés qui exigent sans cesse des normes plus élevées pour le poulet et la dinde. Anvol a procédé à une évaluation et constate un résultat positif.

- Plus des trois quarts de la population française indiquent qu'ils savent que le secteur travaille activement à "l'amélioration continue des pratiques dans l'industrie de la volaille".
- Plus de 80 % savent également que la France se concentre principalement sur le poulet de qualité, tandis qu'un pourcentage similaire déclare que l'industrie avicole est vitale pour la préservation du paysage.

#### *Lumière naturelle*

En ce qui concerne les objectifs spécifiques, d'ici 2025, 50 % des animaux devaient avoir accès à la lumière naturelle, ce qui est actuellement le cas pour 74 % d'entre eux. Pour les poulets de qualité française sous Label Rouge et pour les poulets biologiques, ce chiffre est de 100 % car il est inclus dans les exigences. Entre-temps, de plus en plus de volailles conventionnelles bénéficient de la lumière naturelle. Selon M. Heijmans, "de nombreux producteurs de volailles ont installé des fenêtres dans les poulaillers ou construit un espace extérieur couvert pour les oiseaux".

#### *Antibiotiques et aliments pour animaux*

Un autre objectif était de réduire l'utilisation des antibiotiques de 60 % sur une période de 15 ans à partir de 2010. Aujourd'hui, la réduction atteint déjà 72 %, avec une diminution de 12 % pour la seule année 2021. En outre, le secteur a orienté ses efforts en matière d'aliments pour animaux vers l'objectif "zéro déforestation", une exigence qui est désormais respectée pour 95 % des aliments. L'industrie française de l'alimentation animale a réussi à augmenter la part des matières premières d'origine nationale à 80 %, le reste provenant de sources durables ailleurs dans le monde.

#### *Suffisamment de poulet ?*

Il reste un défi à relever : la livraison d'une quantité suffisante de poulets issus de l'élevage conventionnel dans les points de vente au détail. Le secteur français fournit de nombreux poulets sous Label Rouge, Bio ou d'autres labels de qualité, mais ceux-ci s'avèrent trop chers pour de nombreux consommateurs. Anvol fait remarquer : "Un poulet de qualité Label Rouge n'est pas plus cher au kilo qu'un poulet conventionnel prétranché". Convaincre les consommateurs reste toutefois une tâche difficile.

**Extrait en anglais (original) :** The French poultry industry is on track to achieve its animal welfare and environmental targets. What is even more encouraging is that the vast majority of consumers appear to be aware of these efforts and appreciates them. Whether consumers are prepared to pay for the consequently more expensive chicken or turkey remains an entirely separate issue.

#### *Expectations regarding welfare and the environment*

In 2020, the organisation for the poultry industry, Anvol, published its Plan Ambition 2025 with 6 targets designed to "meet the expectations of the general public regarding welfare and the environment". This initiative was partly prompted by supermarkets that continuously demand higher standards for chicken and turkey. Anvol has now done an evaluation and sees a positive outcome.

- More than three-quarters of the French population indicates that they are aware that the sector is actively working on "continuous improvement of practices in the poultry industry".
- More than 80% also know that France is focusing primarily on quality chicken, while a similar percentage states that the poultry industry is vital for the preservation of the countryside.

#### *Natural light*

With regard to specific targets, by 2025, 50% of the animals were required to have access to natural light, while this is currently the case for 74%. For French quality chickens under the Label Rouge scheme and for organic chicken, the figure stands at 100% as this is included in the requirements. In the meantime, ever more conventional poultry benefits from natural light. Heijmans said, "Many

poultry producers have installed windows in the houses or constructed a covered outdoor area for the birds.”

#### *Antibiotics and feed*

Another target was to reduce the use of antibiotics by 60% over a 15-year period starting from 2010. Today, the reduction already stands at 72%, with a 12% decrease achieved in 2021 alone. Furthermore, the sector has directed efforts with regard to the feed used towards achieving zero deforestation, a requirement that is now met for 95% of the feed. The French feed industry has managed to increase the share of raw materials sourced domestically to 80%, while the remainder is obtained from sustainable sources elsewhere in the world.

#### *Enough chicken?*

One challenge remains: the delivery of sufficient conventionally grown chicken to retail outlets. The French sector supplies many chickens under the Label Rouge, Organic, or other quality labels, yet these are proving too expensive for many consumers. Anvol notes: “A quality chicken Label Rouge is, per kilo, essentially not more expensive than conventional chicken that has been pre-sliced.” Convincing consumers of this, however, remains a difficult task.

## **07/05/2025 : [Animal welfare definitions, frameworks, and assessment tools: Advancing the measurement and laying the foundation for improved animal welfare through a three-step approach](#)**

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Animal Welfare](#)

Auteurs : van der Staay FJ, Goerlich VC, Meijboom FL, Arndt SS.

### **Résumé en français (traduction) : Définitions, cadres et outils d'évaluation du bien-être animal : Faire progresser la mesure et jeter les bases d'une amélioration du bien-être animal grâce à une approche en trois étapes**

Pour qualifier et quantifier le bien-être animal, de nouveaux outils d'évaluation ont été et sont en cours d'élaboration, tandis que les outils d'évaluation existants sont modifiés de manière à pouvoir être appliqués à de multiples espèces vivant dans des conditions d'hébergement et de gestion différentes. Les résultats de ces évaluations doivent être fiables, cohérents et reproductibles. Nous passons en revue les étapes qui devraient idéalement être franchies pour développer, valider et appliquer les outils d'évaluation du bien-être animal. La première étape devrait consister à trouver une définition du bien-être animal sur laquelle les différentes parties prenantes puissent se mettre d'accord. La deuxième étape devrait consister à formuler et à approuver un cadre pour l'évaluation du bien-être animal. Il convient d'envisager à la fois des cadres théoriques/conceptuels, qui fournissent une structure pour la recherche et suggèrent quelles facettes sont considérées comme importantes, et des cadres éthiques, qui expliquent la position morale sous-jacente. Enfin, des outils d'évaluation du bien-être animal devraient être élaborés et validés sur la base de la définition du bien-être adoptée et du ou des cadres d'évaluation du bien-être. Cependant, cette approche en trois étapes n'a pas toujours été suivie dans le développement des outils d'évaluation du bien-être actuellement utilisés. Nous pensons que la transparence et la clarté des définitions et des cadres sous-jacents augmenteront la probabilité que les outils d'évaluation du bien-être qui en résulteront accorderont la même importance aux aspects considérés comme pertinents pour le bien-être des

animaux, car ils contribueront à préciser les aspects considérés comme des éléments clés du bien-être des animaux. Cette approche devrait conduire à des résultats d'évaluation convergents et à une plus grande corrélation des indicateurs de bien-être entre les outils d'évaluation.

**Résumé en anglais (original) :** To qualify and quantify animal welfare, novel assessment tools have been and are being developed, while existing assessment tools are being modified so that they can be applied to multiple species living under different housing and management conditions. The results of such assessments should be reliable, consistent and reproducible. We review the steps that should ideally be taken to develop, validate and apply animal welfare assessment tools. The first step should be to find a definition of animal welfare that the various stakeholders can agree upon. The second step should be to formulate and agree upon a framework for the evaluation of animal welfare. Both theoretical/conceptual frameworks, which provide a structure for research and suggest which facets are considered important, and ethical frameworks, which explicate the underlying moral position, should be considered. Finally, animal welfare assessment tools should be developed and validated based on both the adopted welfare definition and the welfare evaluation framework(s). However, this three-step approach has not always been followed in the development of welfare assessment tools currently in use. We expect that transparency and clarity regarding the underlying definitions and frameworks will increase the likelihood that the resulting welfare assessment tools will give similar weight to the aspects considered relevant to animal welfare, as it helps to specify the aspects that are considered to be key elements of animal welfare. This approach should lead to convergent assessment results and higher correlation of welfare indicators between assessment tools.

## 11/04/2025 : [ChickenTrack](#)

Type de document : article publié par [CIWF Agroalimentaire](#)

Auteur : CIWF

**Extrait :** Le [Better Chicken Commitment](#) est un ensemble de critères fondés sur des preuves scientifiques qui, lorsqu'ils sont mis en œuvre, améliorent de manière significative la vie de millions de poulets de chair chaque année. La mise en œuvre du BCC est aussi source de meilleures conditions de travail et donc d'une plus grande satisfaction chez les éleveurs, il consolide l'image de marque des entreprises et permet de répondre aux attentes croissantes des consommateurs, des parties prenantes et des investisseurs.

Plus de 380 entreprises se sont engagées dans le BCC en Europe. [ChickenTrack 2024](#) évalue les progrès des 93 entreprises les plus influentes. L'échéance initiale fixée à 2026 approche rapidement et les progrès des entreprises varient : si certaines avancent clairement vers leurs objectifs, de nombreuses autres ne publient toujours pas de reporting. (...)

Les critères *Souche* et *Densité d'élevage* sont les deux critères les plus difficiles à mettre en œuvre et affichent les taux de transition les plus bas. Malgré tout, des entreprises comme M&S et Norsk Kylling, qui affichent une conformité totale avec le BCC respectivement pour leurs produits frais et leur production totale, démontrent qu'une telle transition est possible.

ChickenTrack 2024 met aussi en lumière les progrès satisfaisants de certaines entreprises (comme Premier Foods, Greggs plc et Eatly), globalement ou pour trois critères ou plus. Malgré tout, ChickenTrack 2024 est aussi un appel clair à une action immédiate et décisive enjoignant de nombreuses entreprises à activer leur transition vers le Better Chicken Commitment. (...)

9 entreprises ont publié un reporting global des progrès moyens pour l'ensemble des critères : Progrès moyens pour l'ensemble des critères 44,7 %. (...)

*11 entreprises ont publié leur premier reporting*

7 entreprises qui étaient incluses dans ChickenTrack 2023 mais qui n'avaient pas encore reporté ont publié un premier reporting en 2024 :

- Alcampo
- Auchan Pologne
- Burger King Royaume-Uni
- Eataly
- Galliance
- Okay
- Bofrost (Italie)

4 entreprises évaluées dans ChickenTrack pour la première fois cette année ont aussi publié leur premier reporting en 2024 :

- Big Mamma Group
- Les 3 Brasseurs
- Taiko Foods
- Yo! Sushi

*Feuilles de route pour le BCC*

Cette année, deux entreprises ont publié une feuille de route détaillant des objectifs intermédiaires pour chaque critère : Burger King France, Big Mamma Group

*29 entreprises n'ont pas publié de reporting*

Les engagements publics ne sont que la première étape pour garantir un élevage plus respectueux du bien-être des poulets de chair. C'est lorsqu'une entreprise met en œuvre les changements et fait état des progrès de sa transition vers le BCC qu'elle affiche sa responsabilité vis-à-vis de ses engagements et met en lumière le travail accompli. C'est pourquoi nous encourageons les entreprises suivantes à rendre compte de leur transition : (...)

*Du nouveau sur la durabilité*

(...) L'impact environnemental du changement de souche et de la diminution des densités d'élevage est source d'inquiétude chez les acteurs de l'industrie. Pour être durable, un modèle de production de poulets de chair doit concilier bien-être animal et impact environnemental, en appliquant des stratégies d'atténuation efficaces qui réduisent l'impact environnemental des systèmes d'élevage garantissant un meilleur niveau de bien-être animal. Par exemple, remplacer dans l'alimentation des oiseaux le soja non-durable par des protéines locales et durables peut réduire massivement les émissions ; par ailleurs, utiliser des souches à croissance plus lente permet de réduire la part de protéines nécessaire dans l'alimentation. D'autres stratégies peuvent être employées, comme transformer les effluents en biocarburant, utiliser l'intégralité de la carcasse ou encore réduire la proportion de viande dans les plats préparés. La production BCC offre une série d'avantages supplémentaires qu'il est nécessaire de prendre en compte, notamment des bénéfices en matière de santé humaine (par exemple, la réduction de l'utilisation d'antibiotiques) ainsi que de meilleures conditions de travail pour les éleveurs, tout en répondant à une demande croissante de la part du consommateur cherchant des produits issus de conditions garantissant un meilleur bien-être animal. (...)

*Des mesures concrètes pour tenir l'échéance 2026*

L'échéance 2026 du BCC approche rapidement, et l'heure est à l'action décisive. Pour éviter que retards ou hésitations nous fassent perdre le cap, voici quelques mesures pratiques à mettre en place pour rester sur la bonne voie et provoquer de véritables changements.

- Réaffirmer l'engagement de l'entreprise (...)
- Réactualiser le plan opérationnel (...)
- Investir dans la transition (...)
- Mise en place par étapes (...)
- Reporting des progrès : publier des feuilles de route pour la transition (y compris au-delà de 2026, dans le cadre de demandes de dérogation), ainsi que des reportings annuels, sont essentiels pour affermir la confiance des consommateurs, des parties prenantes et des investisseurs. En interne, la clarté permet aux équipes de savoir la direction à donner au plan.

Conscient des défis que rencontrent les entreprises agroalimentaires signataires du BCC, CIWF est là pour vous apporter son soutien et vous aider à mener à bien la transition. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé le [Better Chicken Business Network \(BCBN\)](#), qui crée des liens entre les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement et les aide à faire face aux besoins en approvisionnement (consulter notre nouvelle [liste des fournisseurs de produits BCC](#)), à améliorer l'équilibre carcasse et à développer des stratégies d'atténuation des coûts. Une série de webinaires, forums et study tours vous seront proposés dans l'année à venir.

## **31/03/2025 : A Guide on Fish Welfare in Spanish Aquaculture – Volume 4: Welfare of rainbow trout**

Type de document : guide de bonnes pratiques de l'[APROMAR](#) (Espagne)

Auteurs : Garazi Rodríguez Valle, Javier Ojeda Gonzalez-Posada, Daniel Sánchez Lacalle, Daniel Ryle, María J. Cabrera Álvarez, Pablo Medina and José Pablo Medina Cea, Héctor Moran Cabero, Diego Mendiola, Laurent Villaeys-Sakalian, Ramón Fariña, Susana Portela, Raúl Viedma, Zara Pedreño, Delio Lombardero, Leandro Fernández, Rufi del Olmo, Luis Miguel Sánchez, Luis César Alijas, Carmen Angoso, Álvaro Robles, David Bravo, Juan Cigarría, Roberto Jiménez, Andrés Gonzalez Lecuona, Helena González Delgado, Andrea Martínez Villalba, Roberto González Garoz, Rubén Bermejo Poza, Jesús de la Fuente Vázquez, Álvaro De la Llave Propín, Morris Villarroel, Juan Miquel Mancera, Lluís Tort, Pablo Arechavala López

### **Résumé en français (traduction) : Guide sur le bien-être des poissons dans l'aquaculture espagnole - Volume 4 : Bien-être de la truite arc-en-ciel**

Le bien-être des poissons dans l'aquaculture est une priorité absolue pour l'APROMAR. En tant que filière de production primaire, l'aquaculture fait référence à l'élevage d'espèces aquatiques. L'objectif de cette branche d'activité est de fournir à la population des aliments nutritifs, sûrs et de haute qualité.

Il est largement reconnu qu'une production piscicole satisfaisante nécessite d'assurer le bien-être des poissons. En d'autres termes, la croissance et le développement corrects des poissons d'élevage ne sont possibles que si les paramètres de bien-être animal sont respectés. Il est donc important de se rappeler que les pisciculteurs sont ceux qui s'investissent le plus pour assurer le plus haut niveau de soins à leurs animaux. Au-delà de leur passion pour les poissons, le bien-être est directement lié aux indicateurs de rentabilité et de durabilité de toute entreprise. Ce guide est un manuel de bonnes pratiques pour l'élevage de la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) en

Espagne. Ce sous-secteur est très diversifié, allant des petites entreprises familiales aux grands groupes. La production aquacole en Espagne a commencé avec l'élevage de cette espèce et, aujourd'hui, pour de nombreux éleveurs, y consacrer leur vie est une tradition familiale. La connaissance des exigences de l'élevage est vaste, réalisée dans des environnements naturels de grande valeur écologique et paysagère, et représente un pilier économique pour de nombreuses communautés rurales. Les lecteurs de ce guide doivent garder ces aspects à l'esprit pour apprécier le travail de ces pisciculteurs et l'objectif de ce guide, car il incarne l'effort et le dévouement de plusieurs générations qui s'efforcent de garantir que leurs truites arc-en-ciel grandissent dans des eaux de la plus haute qualité, dans les meilleures conditions, et avec les pratiques de gestion les plus appropriées et les plus saines.

Financé par des sources nationales et européennes, ce guide sur le bien-être de la truite arc-en-ciel est le résultat d'un effort de collaboration entre les principaux acteurs du secteur aquacole espagnol, notamment la MAPA, l'APROMAR, des scientifiques experts en bien-être animal, des entreprises piscicoles et des organisations de protection des animaux (ONG). Le guide comprend a) les caractéristiques biologiques de l'espèce, b) les indicateurs opérationnels de bien-être, c) les points critiques en matière de bien-être dans les différents systèmes d'élevage et stades de développement, d) les bonnes pratiques pour l'élevage de cette espèce, e) la formation du personnel et les stratégies de communication, et f) les défis auxquels le secteur est confronté.

Pour la première fois, un document unique rassemble les dernières connaissances scientifiques sur le bien-être de la truite arc-en-ciel et présente une série d'indicateurs opérationnels pour son suivi. Ces indicateurs sont spécifiques, mesurables et adaptables aux différentes étapes du cycle de vie et aux différents systèmes de production. Le guide définit également les points critiques en matière de bien-être pendant les phases de reproduction, d'incubation, d'alevinage, de pré-croissance et de croissance. En outre, il décrit les pratiques liées à diverses procédures d'élevage courantes, telles que l'alimentation, les conditions environnementales et le confinement, l'étourdissement et l'abattage, la manipulation et l'entretien, la reproduction, la santé animale et le transport.

La formation du personnel et la gestion des entreprises piscicoles ont un impact direct sur le bien-être des poissons élevés en milieu contrôlé. Ce guide reconnaît leur importance et est conçu comme un outil de formation et d'information. La formation devrait être mise à jour régulièrement et inclure des sections spécifiques sur les concepts de bien-être et les méthodes d'évaluation, ainsi que sur les pratiques distinctes et les défis de la pisciculture. Enfin, le développement durable et responsable de l'aquaculture espagnole présente plusieurs défis, l'un des plus importants étant la nécessité de garantir le bien-être des poissons d'élevage. Le dernier chapitre du guide met en lumière des facteurs clés, tels que l'application de techniques d'abattage sans cruauté, le changement climatique, la collaboration intersectorielle, la recherche, la science et la technologie, et la mise en place d'un cadre juridique contraignant qui protège de manière adéquate le bien-être des animaux aquatiques.

**Résumé en anglais (traduction fournie par les auteurs) :** Fish welfare in aquaculture is a top priority for APROMAR. As a primary production sector, aquaculture refers to the farming of aquatic species. The objective of this activity is to provide the population with nutritious, safe, and high-quality food.

As is widely recognized, proper fish production requires ensuring fish welfare. In other words, the correct growth and development of farmed fish are only possible when animal welfare parameters are met. Therefore, it is important to remember that fish farmers are the most invested in ensuring

the highest level of care for their animals. Beyond their passion for fish, welfare is directly linked to the profitability and sustainability indicators of any business. This guide serves as a manual of best practices for farming rainbow trout (*Oncorhynchus mykiss*) in Spain. This subsector is highly diverse, ranging from small family businesses to large corporate groups. Aquaculture production in Spain began with the farming of this species, and today, for many farm workers, dedicating their lives to it is a family tradition. The knowledge of farming requirements is extensive, carried out in natural environments of high ecological and scenic value, and represents an economic pillar for many rural communities. Readers of this guide should keep these aspects in mind to appreciate the work of these fish farmers and the purpose of this guide, as it embodies the effort and dedication of multiple generations striving to ensure that their rainbow trout grow in the highest quality waters, under the best conditions, and with the most appropriate and healthy management practices. Funded through national and European resources, this rainbow trout welfare guide is the result of a collaborative effort among key actors in the Spanish aquaculture sector, including MAPA, APROMAR, expert scientists in animal welfare, fish farming companies, and animal protection organizations (NGOs). The guide includes a) biological characteristics of the species, b) operational welfare indicators, c) critical welfare points in different farming systems and development stages, d) best practices for farming this species, e) staff training and communication strategies, and f) challenges facing the sector.

For the first time, a single document compiles the latest scientific knowledge on rainbow trout welfare, outlining a series of operational indicators for monitoring. These indicators are specific, measurable, and adaptable to different life cycle stages and production systems. The guide also defines critical welfare points during the reproduction, incubation, fry, pre-growth, and growth phases. Additionally, it describes practices related to various common farm procedures, such as feeding, environmental conditions and confinement, stunning and slaughter, handling and maintenance, reproduction, animal health, and transport.

The training of personnel and the management of fish farming companies have a direct impact on the welfare of fish raised in controlled environments. This guide acknowledges their importance and is designed as an educational and informational tool. Training should be updated regularly and include specific sections on welfare concepts and evaluation methods, as well as distinct practices and challenges in fish farming. Lastly, the sustainable and responsible development of Spanish aquaculture presents several challenges, one of the most significant being the need to ensure the welfare of farmed fish. The final chapter of the guide highlights key factors, such as the application of humane slaughter techniques, climate change, cross-sector collaboration, research, science and technology, and the establishment of a binding legal framework that adequately protects the welfare of aquatic animals.

## **Gestion des populations et bien-être animal**

### **[25/02/2025 : The Dark Side of the Moon: A Good Adoption Rate Conceals the Unsolved Ethical Problem of Never-Adopted Dogs](#)**

Type de document : étude d'enquête publié dans [Animals](#)

Auteurs : Corsetti, S.; Natoli, E.; Malandrucchio, L.

### **Résumé en français (traduction) : La face cachée de la lune : Un bon taux d'adoption cache le problème éthique non résolu des chiens jamais adoptés**

La politique du "no-kill" pour les chiens domestiques, adoptée en Italie en 1991, reflète un intérêt croissant pour le bien-être des animaux et augmente les chances des chiens d'être adoptés et de vivre dans une famille. Cependant, les chiens non adoptables doivent passer toute leur vie dans les refuges. Cet article présente les chiffres d'adoption du refuge "Muratella" (Rome) au cours des périodes 2012-2016 (première période) et 2018-2022 (deuxième période), illustrant les résultats de la politique "no-kill" dans une grande région métropolitaine. En outre, il discute des implications éthiques après 34 ans de mise en œuvre des lois italiennes sur la gestion des chiens en liberté. Au cours de la première période, 7888 chiens sont entrés au refuge, dont 4247 (53,84%) ont été adoptés et 307 (3,89%) n'ont pas été adoptés. De même, au cours de la deuxième période, 8853 chiens sont entrés au refuge, dont 4251 (49,11 %) ont été adoptés et 278 (3,16 %) sont restés au refuge à la fin de l'année 2022. En outre, nous indiquons le sort des chiens non adoptés à la fin de l'année 2024. Malgré le succès des adoptions, le faible pourcentage de chiens condamnés à rester au refuge toute leur vie représente toujours un nombre important et justifie une réflexion éthique.

**Résumé en anglais (original) :** La politique de "no-kill" pour les chiens domestiques, adoptée en Italie en 1991, reflète un intérêt croissant pour le bien-être des animaux et augmente les chances des chiens d'être adoptés et de vivre dans une famille. Cependant, les chiens non adoptables doivent passer toute leur vie dans les refuges. Cet article présente les chiffres d'adoption du refuge "Muratella" (Rome) au cours des périodes 2012-2016 (première période) et 2018-2022 (deuxième période), illustrant les résultats de la politique "no-kill" dans une grande région métropolitaine. En outre, il discute des implications éthiques après 34 ans de mise en œuvre des lois italiennes sur la gestion des chiens en liberté. Au cours de la première période, 7888 chiens sont entrés au refuge, dont 4247 (53,84%) ont été adoptés et 307 (3,89%) n'ont pas été adoptés. De même, au cours de la deuxième période, 8853 chiens sont entrés au refuge, dont 4251 (49,11 %) ont été adoptés et 278 (3,16 %) sont restés au refuge à la fin de l'année 2022. En outre, nous indiquons le sort des chiens non adoptés à la fin de l'année 2024. Malgré le succès des adoptions, le faible pourcentage de chiens condamnés à rester au refuge toute leur vie représente toujours un nombre important et justifie une réflexion éthique.

## **Initiatives en faveur du bien-être – filières, agences de financement, organismes de recherche, pouvoirs publics**

### **[12/05/2025 : Une étude inédite sur les financements régionaux et la transition de l'élevage](#)**

Type de document : Rapport publié par le [CIWF France](#)

Auteur : CIWF

**Extrait :** CIWF France, en collaboration avec le cabinet JumL, publie une étude inédite consacrée à l'utilisation des fonds FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) par les Régions françaises. Cette étude, centrée sur les aides à l'investissement et à l'installation, met en

lumière les leviers régionaux pour accompagner la transition vers un élevage plus durable et respectueux du bien-être animal. Présentée en avant-première lors du dernier Salon de l'Agriculture à Paris, cette analyse a donné lieu à plusieurs échanges avec des Présidents de Régions lors d'une table ronde dédiée. Elle est désormais accessible dans son intégralité.

[Télécharger le rapport d'étude](#)

## [28/03/2025 : SOS Maltraitance animale crée le premier Fonds de Solidarité Vétérinaire pour soutenir la prise en charge d'animaux maltraités](#)

Type de document : article publié dans [Savoir Animal](#)

Auteur : Agence Yoann Latouche Group

**Extrait** : Chaque jour, des dizaines d'animaux victimes de maltraitance nécessitent une prise en charge vétérinaire urgente. Pourtant, le coût élevé des soins est un frein majeur aux sauvetages. Face à cette réalité, SOS Maltraitance Animale crée le premier Fonds de Solidarité Vétérinaire, un dispositif unique destiné à financer les soins indispensables aux animaux secourus. Grâce à ce fonds, chaque animal pourra bénéficier d'un traitement adapté, sans compromis sur sa santé, ni délai dû à des contraintes budgétaires.

*Le manque de moyens pour les frais vétérinaires : un frein majeur aux sauvetages*

Pour beaucoup d'associations qui se portent au secours des animaux maltraités, l'un des freins majeurs des interventions est le coût vétérinaire qui peut mettre en danger une trésorerie déjà fragile. C'est pourquoi certaines associations font le choix, dès le milieu de l'année, de stopper les sauvetages pour ne pas mettre en péril la vie des animaux déjà accueillis qu'elle ne pourrait plus nourrir ou soigner.

*200 euros : c'est le coût moyen de la prise en charge vétérinaire par animal sauvé*

Savez-vous que le coût moyen de la prise en charge vétérinaire d'un animal maltraité par le 3677 SOS Maltraitance Animale est de deux-cents euros ? Cette somme ne couvre que les frais de la première visite vétérinaire, de l'identification, des vaccinations et de l'administration d'antiparasitaires pour que l'animal soustrait à son tortionnaire puisse rejoindre au plus tôt un refuge, une association ou une famille d'accueil qui se chargera de le remettre en état et de lui redonner confiance en l'homme afin de lui trouver un nouveau foyer. Cette somme est évidemment largement insuffisante quand l'animal nécessite des soins plus importants, comme des examens sanguins, des perfusions, une chirurgie, une rééducation ou un appareillage adapté à un handicap provoqué par la maltraitance.

*5 à 20 cas de maltraitance par jour*

Depuis le lancement du 3677, en juin 2024, la ligne téléphonique dédiée aux signalements des cas de maltraitance animale dans toute la France a reçu plus de 27 000 signalements directement au téléphone et plus de 5 000 via le formulaire de signalement disponible sur le site 3677.fr. Si la majorité des appels et formulaires ne donne pas lieu à une enquête et un retrait systématique de l'animal, chaque jour, les équipes du 3677 doivent prendre en charge directement 5 à 20 cas d'extrême urgence. Affamées, victimes de négligences, de violences physiques, privées de soins, des bêtes apeurées souffrent de dénutrition, de cachexie, de parasitisme sévère, de fractures, de traumatismes psychiques et physiques qui nécessitent des soins longs et coûteux pour certains.

### *Un fonds de solidarité unique*

Pour faire face à ces dépenses vétérinaires et permettre au 3677 de sauver TOUS les animaux qui lui sont signalés, SOS Maltraitance animale a donc décidé de créer le premier Fonds de Solidarité Vétérinaire. Ce fonds servira à financer :

- Le transfert des animaux vers la clinique vétérinaire la plus proche pour leur prise en charge sanitaire
- Le règlement de tous les examens et soins d'urgence
- Le règlement des chirurgies nécessaires au complet rétablissement de l'animal
- Le règlement des traitements et accompagnements thérapeutiques pour des maladies et pathologies longues et chroniques
- Le transfert des animaux vers le refuge, l'association ou la famille d'accueil

En créant ce Fonds de Solidarité Vétérinaire, SOS Maltraitance animale souhaite assurer à tous les animaux pris en charge (...)

### *Qui peut participer à ce fonds ?*

- Les particuliers
- Les entreprises
- Les collectivités territoriales (mairies, régions, ministères...)

### *Où faire un don au Fonds de Solidarité Vétérinaire ?*

3677.fr/fonds-de-solidarite-veterinaire

Le Conseil National de la Protection animale est une association indépendante, qui ne bénéficie d'aucune subvention. Les dons adressés au CNPA, association déclarée d'intérêt général, sont déductibles des impôts à hauteur de 66%. En donnant 100 euros, vous donnerez en réalité 34 euros.

### *Des chiffres éloquentes*

Depuis son lancement, la ligne de signalement de la maltraitance animale (3677) a reçu 27 041 appels, soit plus de 3800 appels par mois. 20 705 appels émanent de particuliers témoins d'une maltraitance dans leur voisinage qu'ils souhaitent signaler. 20 277 signalements concernent un animal domestique, 465 un animal de rente (bovin, ovin, caprin...) (...)

## **28/04/2025 : Newsletter EURCAW-Poultry-SFA - Edition 11**

Type de document : Newsletter de l'[EURCAW-Poultry-SFA](#)

Auteur : EURCAW-Poultry-SFA

**Résumé :** Dans cette édition 11 de la Newsletter de l'EURCAW-Poultry-SFA, retrouvez les réponses aux Questions to EURCAW (Q2E), deux infographies disponibles en français : [Accès des poulettes à la litière pour des bains de poussière](#) (.pdf) et [Accès à l'extérieur pour les poulettes](#) (.pdf), et de nombreux autres documents.

[Lien pour télécharger la Newsletter](#) (pdf en anglais)

## **28/03/2025 : Newsletter – EURCAW Ruminants & Equines – Volume 09**

Type de document : Newsletter n°09 publiée par [EURCAW Ruminants & Equines](#)

Auteur : EURCAW Ruminants & Equines

**Extrait en français (traduction) :** Bienvenue dans la première édition de la lettre d'information EURCAW Ruminants & Equines en 2025. Dans cette édition, nous partageons des détails sur nos productions depuis décembre 2024, Meet the Scientist, les améliorations du site web, l'application Care4Dairy et d'autres nouvelles liées au bien-être des ruminants et des équidés.  
*Nouveaux ajouts*

Depuis décembre 2024, EURCAW Ruminants & Equines a publié les documents suivants :

- Fiches [indicateurs](#) et [thématiques](#) sur le confinement des chevaux domestiques
- [Q2E sur les mesures basées sur les animaux pour contrôler le bien-être à la ferme lors de l'abattage](#)
- [Q2E sur les contacts sociaux et la liberté de mouvement des chevaux](#)
- [Q2E sur les abris pour les races robustes au pâturage](#)
- Série de podcasts sur l'alimentation des veaux
- Traductions des fiches d'information (y compris [les contacts visuels et tactiles chez les veaux élevés individuellement](#), en français)

**Extrait en anglais (original) :** Welcome to the first edition of the EURCAW *Ruminants & Equines* newsletter in 2025. In this edition, we share details on our outputs since December 2024, Meet the Scientist, website improvements, the Care4Dairy App and other news related to ruminant and equine welfare.

*New outputs*

Since December 2024, EURCAW *Ruminants & Equines* has published the following outputs:

- [Indicator](#) and [Thematic](#) factsheets on Confinement in domestic horses
- [Q2E on Animal-based measures to monitor on-farm welfare at slaughter](#)
- [Q2E on Social contact and freedom of movement in horses](#)
- [Q2E on Shelter for robust breeds on pasture](#)
- The Calf Feeding Podcast Series
- Factsheet Translations (including [Visual & Tactile Contact in Individually Housed Calves](#), in French)

## **25/02/2025 : Financements régionaux et transition de l'élevage : quels leviers pour des modèles plus durables ?**

Type de document : rapport publié par [CIWF France](#)

Auteur : CIWF France

**Extrait : Le territoire, un échelon clé, à condition d'en faire un levier de transition**

*Façonner l'élevage de demain : des leviers régionaux à mobiliser*

L'analyse des politiques régionales en matière d'élevage révèle un manque d'ambition global face aux enjeux de bien-être animal et de transition agroécologique. La plupart des Régions ne mentionnent pas le bien-être animal dans leurs stratégies agricoles, et lorsqu'elles le font, il est rarement traduit en critères concrets et contraignants dans leurs dispositifs d'aide. Lorsqu'elles parlent de transition, les Régions placent souvent l'agriculture biologique au même niveau que la Haute Valeur Environnementale (HVE), une certification qui ne comporte aucun critère sur l'élevage. Les bonifications accordées aux modèles plus durables restent trop faibles, ce qui limite leur impact. On observe tout de même de fortes disparités territoriales :

- Pays de la Loire et Bretagne : affichent des objectifs ambitieux, mais leurs dispositifs restent insuffisants pour inverser la dynamique d'industrialisation de l'élevage.
- Grand Est et Hauts-de-France : privilégient une approche tournée vers la compétitivité et la productivité, avec peu ou pas de conditionnalités favorisant l'agriculture durable
- Nouvelle-Aquitaine : est la Région la plus avancée, avec des dispositifs de financements mieux orientés vers l'agriculture biologique et des critères plus exigeants en matière de bien-être animal. L'effet sur les filières d'élevage reste encore à prouver. (...)

Pour que les Régions jouent pleinement leur rôle dans la transformation de l'élevage, cinq évolutions majeures sont nécessaires :

*1. Introduire de véritables conditionnalités dans l'accès aux aides publiques (...)*

- Exclure du soutien régional les projets qui ne s'engagent pas dans une transition réelle (ex. élevage en cage, surdensités).
- Intégrer des critères stricts et progressifs pour conditionner l'accès aux aides à des engagements mesurables en faveur de l'environnement et du bien-être animal.

*2. Prioriser et bonifier les pratiques vertueuses dans l'attribution des aides (...)*

- Orienter en priorité les financements vers les élevages engagés dans une transition agroécologique réelle (élevage plein air, accès au pâturage, autonomie alimentaire).
- Différencier clairement les niveaux de certification : ne plus mettre sur un pied d'égalité des démarches aux exigences très variables (ex. AB et HVE).
- Renforcer significativement les bonifications pour les modèles respectueux du bien-être animal et de l'environnement.

*3. Anticiper les évolutions réglementaires et accompagner les éleveurs dans la transition (...)*

- Orienter en priorité les aides régionales FEADER vers les investissements qui seront concernés par une évolution législative (ex. sortie des cages, amélioration des conditions d'élevage).
- Mettre en place un plan d'accompagnement spécifique pour les éleveurs concernés, intégrant un soutien financier à l'investissement et à la formation pour réussir leur transition.

*4. Soutenir la demande pour les filières en transition et assurer des débouchés aux éleveurs (...)*

- Respecter et renforcer les obligations EGAlim, en assurant un approvisionnement durable et local en produits issus de l'élevage dans la restauration collective publique. • Prioriser l'investissement dans les outils de transformation (abattoirs, fruitières, etc.) adaptée aux productions durables pour garantir une autonomie de ces filières d'élevage et assurer un lien de proximité entre éleveurs et consommateurs.
- Développer des filières en Agriculture Biologique, de l'amont à l'aval, pour assurer une meilleure rémunération des éleveurs et inciter à la transition.
- Renforcer les moyens alloués aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et les recentrer sur un objectif de transition agroécologique.

*5. Articuler les politiques publiques pour une transition cohérente (...)*

- Soutenir une évolution des cheptels maîtrisée et adaptée aux enjeux environnementaux du territoire, en limitant les décapitalisations subies aujourd'hui dans les fermes les plus engagées dans la transition.
- Adopter un plan national de transition de l'élevage, articulant un volet relatif à la production avec un volet relatif à la consommation, avec des objectifs chiffrés et territorialisés.
- Faire évoluer la PAC pour aligner les financements européens avec les enjeux de transition, notamment :

- o Encourager la logique "Food Not Feed", et privilégier les cultures pour l'alimentation humaine plutôt que celles destinées à l'alimentation animale.
- o Rétablir les aides au maintien en agriculture biologique, pour stabiliser les fermes déjà engagées dans la transition.
- o Augmenter les fonds du Pilier II pour financer plus largement les transitions agroécologiques.
- o Introduire des éco-régimes liés au bien-être animal, en imposant des critères exigeants et des montants incitatifs.

Rapport ayant donné lieu à une actualité le 25/02/2025 sur le site de CIWF France : [Transition de l'élevage et leviers régionaux : notre nouveau rapport présenté au salon de l'agriculture](#)

## Invertébrés

### [22/04/2025 : Animal welfare risks from commercial practices involving cephalopod molluscs and decapod crustaceans](#)

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Animal Welfare](#)

Auteurs : Browning H, Burn C, Schnell AK, Crump A, Birch J.

**Résumé en français (traduction) : Risques pour le bien-être animal liés aux pratiques commerciales concernant les mollusques céphalopodes et les crustacés décapodes**

Il est de plus en plus reconnu que les besoins en matière de bien-être des mollusques céphalopodes et des crustacés décapodes sont importants. Les pratiques commerciales actuelles concernant ces animaux comportent une série de menaces potentielles pour leur bien-être, telles que les conditions d'élevage, de capture, de transport et d'abattage. Cet article s'appuie sur notre étude de 2021 pour le gouvernement britannique et la met à jour. Il recommande une série de changements relativement simples et efficaces qui pourraient améliorer le bien-être des animaux, tout en soulignant les lacunes importantes en matière de recherche qui devraient être prioritaires pour faciliter l'élaboration de lignes directrices sur les meilleures pratiques.

**Résumé en anglais (original) :** There is increasing recognition that the welfare needs of cephalopod molluscs and decapod crustaceans are important. Current commercial practices involving these animals include a range of potential threats to their welfare, such as conditions of farming, capture, transport, and slaughter. This article draws from and updates our 2021 review for the UK Government, recommending a range of relatively simple and impactful changes that could benefit welfare while highlighting important research gaps that should be prioritised to facilitate the drafting of guidelines for best-practice.

## Logement et enrichissement

### [08/04/2025 : Impacts des différents types de sols sur le bien-être et le comportement des porcs](#)

Type de document : Infographies publiées par la [Chaire Bien-être Animal](#)

Auteur : La Chaire Bien-être Animal

**Résumé** : Le Centre National de Référence pour le Bien-Etre Animal (CNR BEA) a publié en novembre 2024 une [synthèse bibliographique sur les impacts des sols pleins, partiels ou totaux sur le bien-être et le comportement des porcs](#). Nous vous proposons un résumé de ce travail.

En France, la très grande majorité de l'élevage de porcs se fait en bâtiment. Les sols utilisés dans ces bâtiments peuvent varier en fonction du type d'élevage ou de la phase d'élevage (naissance, post sevrage, engraissement). Chaque type de sol présente des avantages et des inconvénients, que ce soit sur le plan économique ou pour le bien-être des porcs et des éleveurs. Pour le bien-être des porcs, on attache une attention particulière à l'impact des sols sur l'hygiène, leur santé et l'expression de leurs comportements.

*Principaux points à retenir :*

- La majorité des élevages porcins en France utilisent des sols en caillebotis intégral (lattes pleines alternant avec des ouvertures).
- Le type de sol et la présence de litière va influencer sur l'expression des comportements des porcs.
- Le bien-être des porcs augmente en fonction des types de sols selon un gradient (caillebotis intégral < caillebotis partiel < sol plein < litière profonde) qui est associé à la quantité de paille fournie.

## **21/03/2025 : Developing appropriate environmental enrichment strategies for broiler breeders**

Type de document : article scientifique publié dans [Scientific Reports](#)

Auteurs : Baxter, M., O'Connell, N.E.

### **Résumé en français (traduction) : Développement de stratégies d'enrichissement environnemental appropriées pour les éleveurs de poulets de chair**

Il existe un besoin reconnu de développer des stratégies d'enrichissement de l'environnement pour les géniteurs de poulets de chair. Nous avons évalué l'utilisation et testé les préférences pour trois formes d'enrichissement dans des bâtiments commerciaux pour reproducteurs de poulets de chair : (1) des perchoirs (perchoirs à plate-forme, perchoirs métalliques ronds, perchoirs métalliques ronds recouverts de caoutchouc), (2) des enrichissements par picage (boules d'observation réfléchissantes argentées, boules d'observation réfléchissantes multicolores, boules d'observation non réfléchissantes), et (3) des bains de poussière (écales d'avoine, sciure de bois, mélange 50:50). Les observations à partir de séquences vidéo ont été réalisées au début, au plus fort et à la fin d'une phase de production de 44 semaines dans une ferme. Jusqu'à la fin de la ponte, on a constaté une nette préférence pour les perchoirs à plate-forme par rapport aux deux perchoirs ronds, et pour les perchoirs recouverts de caoutchouc par rapport aux perchoirs métalliques. Le nombre d'individus perchés était le plus élevé la nuit, mais il diminuait au cours du cycle. Nous avons constaté une baisse du nombre d'animaux présents sur les perchoirs une fois que l'espace linéaire de 23 cm par oiseau avait été atteint, ce qui suggère que cela représentait une capacité maximale confortable. Tous les enrichissements par picage ont suscité de l'intérêt, sans différence entre les trois types, bien que le taux de picage ait diminué au cours du cycle. La litière du poulailler était bien entretenue et les bains de poussière ont été largement observés dans l'ensemble du poulailler, ce qui rend superflus les bains de poussière supplémentaires dans cette ferme. Nous pensons que les perchoirs à plate-forme et les boules d'observation suspendues sont des enrichissements environnementaux appropriés pour les bâtiments d'élevage commerciaux.



**Résumé en anglais (original) :** There is a recognised need for environmental enrichment strategies to be developed for broiler parent stock. We evaluated the use and tested preferences for three forms of enrichment in commercial broiler breeder housing: (1) perches (platform perches, round metal perches, round rubber-coated metal perches), (2) pecking enrichments (silver reflective gazing balls, multi-coloured reflective gazing balls, non-reflective gazing balls), and (3) dust baths (oat hulls, sawdust, 50:50 mix). Observations from video footage were conducted during early, peak and late lay of a 44 week production phase on one farm. There was a clear preference for platform perches over both round perches, and for rubber-coated perches over metal perches until late lay. Perching was highest at night but reduced over the cycle. We found a drop off in perching once 23 cm of linear space per bird had been reached, suggesting this represented comfortable maximum capacity. All pecking enrichments attracted interest, with no difference between the three types, although pecking rate reduced across the cycle. House litter was well maintained and dustbathing was widely observed throughout the house, making additional dustbathing areas largely superfluous on this farm. We suggest platform perches and suspended gazing balls to be suitable environmental enrichments for commercial breeder housing.

## **07/03/2025 : L'enrichissement du milieu de vie**

Type de document : article publié dans [NOV'AE](#)

Auteurs : Céline Tallet et Violaine Colson

**Résumé :** Les conditions captives empêchent souvent l'animal de satisfaire pleinement ses besoins physiologiques et éthologiques, par exemple du fait de la maîtrise de la reproduction ou de la constitution des groupes sociaux par les humains. De plus, certaines pratiques inhérentes à l'élevage (ex. les déplacements des animaux) sont source de stress pour les animaux, car ils les perçoivent comme des menaces lorsqu'elles sont imprévisibles et donc incontrôlables, ou très éloignées de leurs attentes. Enfin, les stimulations sensorielles et cognitives sont plus rares qu'en milieu naturel. Or, un milieu pauvre en stimulations induit chez les animaux un stress chronique du fait de leur incapacité à accomplir certains comportements ou besoins physiologiques. Ce stress chronique est en lui-même problématique pour le bien-être animal, mais aussi pour les résultats des recherches scientifiques menées sur ces animaux.

## **One Welfare**

### **30/04/2025 : Healthy cows, happy farmers? Exploring the dynamics of mastitis and farmer well-being**

Type de document : article scientifique publié dans [Journal of Dairy Science](#)

Auteurs : Lind Nina, Hansson Helena, Emanuelson Ulf, Lagerkvist Carl-Johan

**Résumé en français (traduction) : Des vaches en bonne santé, des agriculteurs heureux ? Exploration de la dynamique de la mammite et du bien-être de l'agriculteur**

La mammite clinique, une maladie de production répandue dans l'industrie laitière, provoque des douleurs et des gonflements importants dans le pis des vaches laitières. Bien que des recherches antérieures mettent en évidence une relation symbiotique entre l'homme et l'animal, notamment en termes de santé, cette étude examine comment la santé animale, et plus particulièrement la

mammite clinique, influe sur le bien-être des agriculteurs. Reconnaisant le rôle central des agriculteurs dans l'atténuation des problèmes de santé animale, nous avons examiné la relation homme-animal en étudiant la relation entre la santé des vaches laitières et le bien-être psychologique des éleveurs laitiers. Pour ce faire, nous avons étudié le lien entre la santé de l'animal et celle de l'éleveur et nous avons cherché à savoir si ce lien était influencé par la perception qu'ont les éleveurs de la mammite en tant que maladie de production et par le sentiment qu'ils ont de maîtriser la situation. Nous avons combiné et apparié les données d'une vaste étude par questionnaire portant sur le bien-être des producteurs laitiers (n = 356) avec des données sur la santé du troupeau de vaches laitières. Pour les analyses statistiques, nous avons utilisé la macro PROCESS (ver. 4.2) pour l'analyse de médiateurs multiples en série, une analyse qui permet d'estimer l'effet de médiateurs multiples dans une chaîne de causalité. Nous avons constaté que le bien-être des éleveurs est indirectement lié à la santé animale lorsqu'il est médiatisé par leur perception de la maladie et leur auto-efficacité perçue, ce qui souligne l'importance d'une prise de conscience et d'un contrôle des occurrences de mammites. Pour ces estimations, nous avons contrôlé l'effet de la taille de l'exploitation, du revenu attendu de la production laitière, de l'état matrimonial et du statut de cohabitation de l'agriculteur, ainsi que de l'âge et du sexe. Nos résultats indiquent que le maintien d'animaux en bonne santé avec un minimum d'incidents de mammite, associé à l'auto-efficacité perçue par les agriculteurs, est positivement lié au bien-être de l'agriculteur.

**Résumé en anglais (original) :** Clinical mastitis, a prevalent production disease in the dairy industry, causes significant pain and swelling in dairy cows' udders. Although previous research highlights a symbiotic relationship between humans and animals, particularly in terms of health, this study investigates how animal health, specifically clinical mastitis, influences farmers' well-being. Acknowledging farmers' pivotal role in mitigating animal health problems, we examined the human-animal relationship by exploring how dairy cow health relates to the psychological well-being of dairy farmers. This was performed by investigating the connection between animal and farmer health and whether it is mediated by farmers' perceptions of mastitis as a production disease and their sense of control over the situation. For the current study, we combined and matched data from a large questionnaire study covering dairy farmer's well-being (n = 356) with data on dairy cow herd health. For statistical analyses we used the PROCESS macro (ver. 4.2) for serial multiple mediator analysis, an analysis that allows for the estimation of the effect of multiple mediators in a causal chain. We found that farmers' well-being is indirectly related to animal health when mediated through their illness perception and perceived self-efficacy, underscoring the importance of cultivating awareness and control over mastitis occurrences. For these estimations, we controlled for the effect of farm size, expected income from dairy production, marital status, and cohabitation status of the farmer, as well as age and gender. Our results indicate that maintaining healthy animals with minimal mastitis incidents, coupled with farmers' perceived self-efficacy, is positively related with farmer well-being.

## **[28/04/2025 : Améliorer le bien-être des animaux d'élevage est-il toujours bénéfique pour l'environnement ?](#)**

Type de document : article publié par la [Chaire Bien-être Animal](#)

Auteur : La Chaire Bien-être Animal

**Résumé :** Améliorer le bien-être des animaux peut avoir des effets positifs sur leur productivité et leur santé, contribuant ainsi à des bénéfices pour l'environnement, le climat ou la biodiversité. Toutefois, dans certains cas, ces améliorations peuvent aussi accroître l'impact environnemental de l'élevage. Il est donc nécessaire de trouver des compromis pour concilier bien-être animal et préservation de l'environnement. Dans cette perspective, une réduction de la consommation de viande apparaît comme une condition *sine qua non*.

L'objectif de cet article est de faire un point sur l'impact d'une évolution du bien-être des animaux d'élevage sur l'environnement, en considérant les émissions de gaz à effet de serre, mais également la biodiversité, l'utilisation de terres agricoles ou d'intrants (paille, aliments, ...). Un moyen d'améliorer le bien-être des animaux tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement serait de diminuer la consommation de produits d'origine animale, afin de réduire le nombre d'animaux élevés. Toutefois, cet article part du postulat que la production et la consommation de produits d'origine animale reste identique.

## **20/03/2025 : Fermes-usines de saumons : des députés veulent un moratoire de 10 ans**

Type de document : article publié dans [Reporterre](#)

Auteur : Reporterre

**Extrait :** Une épine dans le pied des projets de mégafermes d'élevage de saumons ? Une [proposition de loi](#) visant à instaurer un moratoire sur les projets élevages hyperintensifs de saumons en circuits fermés a été déposée le 18 mars 2025 à l'Assemblée nationale. Le texte est défendu par des parlementaires de tous horizons politiques : La France insoumise, Les Républicains, Les Écologistes, le Parti socialiste, Libertés, indépendants, outre-mer et territoires, Ensemble pour la République... Ils entendent mettre en pause pendant dix ans la délivrance des autorisations environnementales pour les élevages de saumons dans des bassins en circuit fermé.

### *Menace écologique et économique*

Les députés pointent du doigt les conditions de vie des saumons dans ces élevages à forte densité, mais également les rejets de polluants de cette industrie. Ils représentent, selon eux, une menace sur les plans écologique et économique (notamment pour la pêche et l'ostréiculture) dans les zones concernées. La consommation énergétique de ces usines, leur dépendance aux petits poissons pêchés en Afrique de l'Ouest — qui sont utilisés pour alimenter les saumons d'élevage — sont aussi décriés par les associations écologistes.

Dans un communiqué, les ONG Welfarm et Seastemik qualifient ce texte — qui n'a pas encore été adopté, ni même examiné — de « victoire ». Deux projets industriels de fermes-usines à saumons sont actuellement en cours en France : *Pure Salmon* en Gironde — qui ambitionne de produire 10 000 tonnes de poisson chaque année — et *Local Ocean*, dans le Pas-de-Calais. Les Français consomment aujourd'hui 270 000 tonnes de saumons par an, pour une production locale marginale. (...)

## **17/03/2025 : As corporations seek to advance breeding efforts, EU must act to stop octopus farming**

Type de document : article publié sur le site d'[Eurogroup for Animals](#)

Auteur : Eurogroup for Animals

**Extrait en français (traduction) : L'UE doit agir pour mettre fin à l'élevage de pieuvres, alors que les entreprises cherchent à faire progresser les efforts d'élevage**

L'obtention récente d'un permis d'activité aquacole par le Grupo Profand pour une éclosierie de recherche destinée à l'élevage de pieuvres dans un entrepôt à Moaña, en Espagne, a suscité l'inquiétude des organisations de protection des animaux qui s'interrogent sur les implications à long terme de ce type de recherche. Alors que l'entreprise affirme que l'objectif premier de cette phase du projet est d'optimiser la phase larvaire du poulpe commun, "sans objectif de production ou de commercialisation", la description du projet dans la demande de permis indique que la recherche est destinée à une "exploitation industrielle". Quelles que soient les intentions de l'entreprise, ces recherches pourraient faire progresser les connaissances sur l'élevage en captivité des pieuvres à des fins d'aquaculture future - une pratique non éthique et non durable qui aurait des effets dévastateurs sur ces créatures uniques et intelligentes.

Il y a deux ans, le projet d'une autre entreprise espagnole, Nueva Pescanova, d'établir la première ferme commerciale de pieuvres au monde a suscité de nombreuses critiques de la part des scientifiques et des organisations de protection des animaux. Outre les graves problèmes liés au bien-être des animaux, le projet d'élevage fait peser de lourdes menaces sur l'environnement, notamment sur la faune et la santé publique, et aggrave la surpêche. Ces risques environnementaux importants ont conduit le gouvernement des îles Canaries à rejeter l'évaluation simplifiée de l'impact environnemental de l'entreprise en 2023, exigeant désormais une seconde évaluation plus exhaustive avant que l'exploitation ne puisse progresser. L'entreprise mènerait actuellement des recherches sur l'alimentation optimale des pieuvres en captivité.

L'année dernière, des recherches menées par Compassion in World Farming (CIWF) ont révélé que les gouvernements européens ont dépensé des millions de dollars en financement public pour développer l'élevage de pieuvres, le gouvernement espagnol ayant dépensé 9,7 millions d'euros. Une enquête réalisée en 2024 par Eurogroup for Animals et CIWF a montré que la majorité des citoyens de l'UE estiment que les fonds publics ne devraient soutenir que les pratiques d'élevage qui garantissent un bien-être élevé (86 %) et qui sont durables (79 %).

Aux États-Unis, l'élevage de poulpes a déjà été interdit dans les États de Washington et de Californie, et un projet de loi bipartisan a été présenté au Congrès américain, qui pourrait interdire l'élevage commercial de poulpes dans l'ensemble du pays. Le Canada a présenté un projet de loi similaire au niveau fédéral.

**Extrait en anglais (original) :** The recent acquisition of an aquaculture activity permit by Grupo Profand for a research hatchery to breed octopuses in a warehouse in Moaña, Spain, has raised concerns among animal protection organisations who question the long-term implications of such research. While the company claims that the primary objective of this phase of the project is to optimise the larval phase of the common octopus, "without the aim of production or commercialisation," the project description in their permit request states that the research is for "industrial exploitation." Regardless of the company's intentions, such research could advance knowledge on the captive breeding of octopuses for future aquaculture purposes - an unethical and unsustainable practice that would have devastating impacts on these unique, intelligent creatures. Two years ago, plans of another Spanish company, Nueva Pescanova, to establish the world's first commercial octopus farm were met with widespread criticism from scientists and animal protection

organisations. As well as having serious animal welfare concerns, the proposed farm poses significant threats to the environment, including threats to wildlife and public health, as well as exacerbating overfishing. These significant environmental risks led to the Canary Islands Government's rejection of the company's simplified environmental impact assessment in 2023, now requiring a second, more exhaustive assessment before the farm can advance. The company is now reported to be conducting research into optimal diets of captive octopuses.

Last year, research by Compassion in World Farming (CIWF) revealed that governments in Europe have spent millions in public funding to develop octopus farming, with the Spanish government spending €9.7 million. A 2024 survey published by Eurogroup for Animals and CIWF showed that the majority of EU citizens believe public funds should only support farming practices that ensure high welfare (86%) and are sustainable (79%).

In the United States, bans on octopus farming have already been introduced in the states of Washington and California, and a bipartisan bill has been introduced in the US Congress which could prohibit commercial octopus farming throughout the entire country. Canada has introduced a similar bill at the federal level.

## Prise en charge de la douleur

### 26/04/2025 : Les poissons ressentent-ils le stress, la douleur ou la souffrance ?

Type de document : article publié dans [Ouest France - Le Mag des animaux](#)

Auteure : Nathalie Truche

**Extrait :** La sensibilité des poissons a longtemps été sous-estimée car ces animaux silencieux sont souvent perçus comme des êtres dénués de conscience et de sensations. Pourtant, des recherches récentes montrent qu'ils peuvent souffrir lors des pêches à l'hameçon ou en filet. Notre article explique le fonctionnement de la douleur et du stress chez les poissons et la manière dont les scientifiques évaluent leur ressenti. En comprenant les mécanismes impliqués dans leur souffrance, il est possible de mieux appréhender leur bien-être et de prendre des mesures adéquates.

*Quel est le mécanisme de la douleur ?*

La douleur est une réaction biologique permettant à un organisme de détecter et d'éviter les blessures. (...)

*Le stress, c'est quoi ? (...)*

*Les poissons ressentent-ils le stress ?*

Les poissons ressentent bien le stress, comme l'ont prouvé de nombreuses études mesurant leur taux de cortisol après une exposition à une situation anxiogène. Lorsque des poissons sont capturés, manipulés ou placés dans un environnement inadapté, leur respiration s'accélère et leur comportement change. Certains deviennent agités, d'autres adoptent un état léthargique, et beaucoup perdent l'appétit. De plus, une exposition prolongée au stress les rend parfois plus vulnérables aux infections et réduit leur espérance de vie.

*Comment savoir si un poisson souffre ?*

Les scientifiques ont mené plusieurs expérimentations pour déterminer si les poissons souffrent réellement. En voici quelques exemples :

Une expérience marquante a été réalisée par la biologiste Lynne Sneddon, spécialiste de la douleur chez les poissons. Dans cette étude, des truites arc-en-ciel ont reçu une injection de venin d'abeille ou d'acide acétique dans les lèvres, une zone riche en terminaisons nerveuses. Les résultats ont montré que ces poissons manifestaient des comportements anormaux : ils se frottaient frénétiquement la bouche contre le sol ou les parois de leur aquarium, respiraient plus rapidement et refusaient de s'alimenter. Ces réactions suggèrent que les poissons éprouvaient une douleur persistante et cherchaient activement à la soulager. Lorsque ces mêmes poissons ont reçu de la morphine, un analgésique puissant, ils ont retrouvé un comportement normal, ce qui prouve que la douleur ne relevait pas simplement d'un réflexe mais bien d'une sensation consciente. Une autre expérience, menée par le Dr Victoria Braithwaite, a consisté à placer des poissons dans un bassin où ils pouvaient choisir entre un espace neutre et un espace contenant une substance analgésique. Les spécimens ayant subi une blessure ont préféré l'environnement enrichi en analgésiques, suggérant qu'ils sont capables de détecter et de rechercher un soulagement actif de leur douleur, un comportement similaire à celui observé chez les mammifères. D'autres études ont analysé les réactions des poissons à des stimuli douloureux en mesurant leur niveau de cortisol (hormone liée au stress, voir plus haut). Par exemple, lorsque des individus sont pris dans des filets ou manipulés hors de l'eau, leur taux de cortisol augmente significativement, ce qui indique une détresse physiologique en plus d'une éventuelle douleur. Enfin, des recherches en neurobiologie ont démontré la présence de nocicepteurs et des structures cérébrales permettant de traiter la douleur. Leur cerveau, bien que différent de celui des mammifères, contient des régions fonctionnellement similaires, comme le pallium, qui joue un rôle dans la perception sensorielle et les réactions émotionnelles. Des études d'imagerie cérébrale ont confirmé que ces régions s'activent lorsqu'un poisson est exposé à un stimulus nocif.

#### *L'hameçon est-il douloureux pour les poissons ?*

Un hameçon transperce des zones particulièrement sensibles de la bouche ou de la gorge du poisson, où se trouvent de nombreux nocicepteurs. En plus de cette blessure physique, l'animal subit un stress intense en luttant pour se libérer et, s'il est sorti de l'eau, il souffre d'asphyxie, un processus comparable à une suffocation chez l'humain. De nombreuses études ont montré que les poissons capturés et relâchés continuent à montrer des signes de stress et de douleur pendant plusieurs heures, ce qui remet en question l'idée selon laquelle la pratique du "no-kill" ne cause pas de souffrance.

#### *La pêche au filet fait-elle souffrir les poissons ?*

La pêche industrielle en filet génère également douleur et stress chez les poissons. L'animal piégé dans un espace restreint avec des centaines ou des milliers de congénères, se débat pour fuir, ce qui peut entraîner des blessures graves (écorchures, contusions, voire fractures). Certains spécimens, comme ceux pris dans des filets maillants, restent accrochés par les branchies ou les nageoires et subissent une asphyxie progressive s'ils ne sont pas rapidement remontés à la surface. Dans le cas du chalutage, où un immense filet est traîné derrière un bateau, les poissons sont souvent écrasés sous le poids des autres captifs, ce qui provoque des lésions internes et des hémorragies. Une fois remontées à bord, les prises sont exposées à une différence brutale de pression susceptible de provoquer des barotraumatismes : vessie natatoire éclatée, yeux exorbités et organes internes endommagés. En outre, la plupart des poissons capturés par des filets meurent asphyxiés après avoir été sortis de l'eau puisqu'ils sont incapables de respirer hors de leur milieu naturel. Leur suffocation dure de quelques minutes à plusieurs heures pour les espèces les plus résistantes.

Parfois, les poissons vivent encore lorsqu'ils sont éviscérés ou congelés, prolongeant ainsi leur agonie.

*Comment éviter la souffrance chez les poissons ?*

Quelques solutions ont été identifiées pour limiter la souffrance des poissons : par exemple, les pêcheurs amateurs peuvent se servir d'hameçons sans ardillon afin de réduire les blessures de leurs prises et de limiter le temps de capture pour minimiser le stress. Certaines pêcheries industrielles commencent à tester des méthodes d'abattage plus rapides et moins douloureuses, comme l'électronarcose (qui consiste à étourdir l'animal avec un courant électrique) ou l'exposition immédiate à des eaux glacées saturées en CO<sub>2</sub>. Cependant, ces pratiques restent minoritaires et rarement appliquées en haute mer. Une meilleure réglementation de la pêche commerciale et une sensibilisation du public aux conditions de capture permettraient d'améliorer le sort des poissons. Les consommateurs peuvent en effet s'impliquer en privilégiant les produits issus de pêcheries et d'élevages qui s'engagent à respecter le bien-être animal.

## Réglementation

### [08/05/2025 : Parlement européen : Réponse à la question E-001189/25 : Access to open air areas for young organic poultry](#)

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-001189/25

Auteurs : Question : Christine Singer (Renew). Réponse : Mr Hansen au nom de la Commission européenne

#### **Question en français (traduction) : Accès à des espaces en plein air pour les jeunes volailles biologiques**

Le règlement (UE) 2018/848 (règlement relatif aux produits biologiques) exige que les volailles aient accès à des espaces en plein air "dès l'âge le plus précoce possible dans la pratique", ce qui peut être interprété comme le premier jour de vie (annexe II, section 1.9.4.4(e)). Cette règle n'est ni favorable au bien-être des animaux, ni pratique, et crée des risques pour la santé des jeunes volailles, en particulier au cours des premières semaines de leur vie. À ce stade précoce de leur développement, les poussins sont particulièrement sensibles aux maladies, au froid et aux prédateurs. L'accès prématuré à des zones en plein air augmente le risque d'infection, car le système immunitaire n'est pleinement développé qu'à partir de la troisième ou quatrième semaine de vie. En outre, cela entraîne une plus grande consommation d'énergie, et l'humidité de la litière peut causer des problèmes de santé. De nombreuses exploitations sont également confrontées à des problèmes d'infrastructure insurmontables, car leurs installations existantes ne sont pas conçues pour permettre l'accès à des espaces en plein air à un stade aussi précoce. L'application stricte de la disposition pourrait réduire considérablement l'élevage de volailles biologiques et mettre en péril la survie de nombreuses exploitations.

1- Comment la Commission entend-elle garantir que l'obligation d'accès à des espaces de plein air ne s'applique que lorsque cela est effectivement possible sans problème, conformément au développement physiologique des animaux, et envisage-t-elle de clarifier ou d'adapter cette obligation ?

2- Quelles mesures la Commission entend-elle prendre pour permettre aux États membres et aux organismes de certification de mettre en œuvre le règlement de manière flexible afin que les entreprises ne soient pas contraintes de prendre des mesures contraires au bien-être des animaux ?

**Réponse en français (traduction) :** L'accès des volailles à des espaces en plein air pendant au moins un tiers de leur vie est l'une des caractéristiques essentielles de la production biologique de volailles et les images iconographiques de cette exigence sont souvent utilisées comme outil de marketing. Les règles relatives à l'accès aux aires en plein air pour les volailles ont été revues par le règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques [\[1\]](#), à la suite des recommandations du groupe d'experts chargé de fournir des conseils techniques sur la production biologique [\[2\]](#). Le règlement (UE) 2018/848 offre une certaine souplesse dans la mise en œuvre de l'accès continu au plein air pendant la journée pour les volailles en fonction des conditions physiologiques et physiques des oiseaux (couverture des plumes) ou des restrictions temporaires en matière de santé animale imposées sur la base de la législation de l'UE, mais ne couvre pas les installations structurelles permanentes sans aucun accès aux zones de plein air ou uniquement l'accès aux vérandas [\[3\]](#). L'article 14 du règlement (UE) 2018/848 habilite la Commission à fixer des surfaces minimales pour les zones extérieures destinées à la production de volailles. L'annexe I partie IV du règlement (UE) 2020/464 [\[4\]](#) fixe des surfaces minimales d'aires extérieures pour différentes catégories de volailles qui peuvent être adaptées par les États membres. L'article 26, paragraphe 7, de ce règlement [\[5\]](#) prévoit des périodes transitoires pour permettre aux producteurs de volailles de s'adapter lorsque des changements structurels sont nécessaires. Le cadre réglementaire actuel prévoit des normes élevées en matière de bien-être animal pour la production biologique dans l'UE.

**Question en anglais (original) :** Regulation (EU) 2018/848 (Regulation on Organic Products) requires poultry to have access to open air areas 'from as early an age as practically possible', which can be interpreted as from the first day of life (Annex II, Section 1.9.4.4(e)). This rule is neither conducive to animal welfare nor practical and creates health risks for young poultry, especially in the first weeks of life. Chicks are particularly susceptible to diseases, sensitive to the cold and at risk from predators at this early stage of development. Premature access to open air areas increases the risk of infection, as the immune system is only fully developed from the third or fourth week of life. In addition, it leads to greater energy consumption, and damp bedding can cause health problems. Many farms also face insurmountable infrastructural challenges, as their existing housing facilities are not designed to provide access to open-air areas at such an early stage. Strict implementation of the provision could significantly reduce organic poultry farming and jeopardise the survival of many farms.

1- How does the Commission intend to ensure that the requirement for access to open air areas only applies when this is actually possible without causing problems, in line with the physiological development of the animals, and does it intend to consider clarifying or adapting the requirement?

2- What measures does the Commission intend to take to enable Member States and certification bodies to implement the regulation flexibly so that businesses are not forced to take measures that are contrary to animal welfare?

**Réponse en anglais (original) :** Access to open air areas for poultry for at least one third of their life is one of the key features for the organic production of poultry and iconographic images of this requirement are often used as a marketing tool. Rules on access to open air areas for poultry were reviewed by Regulation (EU) 2018/848 on organic production and labelling of organic products [\[1\]](#)

following the recommendations of the Expert Group for Technical Advice on Organic Production [2]. Regulation (EU) 2018/848 provides a certain flexibility in the implementation of continuous daytime open-air access for poultry in relation to the physiological and physical conditions of the birds (feather coverage) or temporary animal health restrictions imposed on the basis of EU legislation but does not cover permanent structural settings without any access to open air areas or only access to verandas [3]. Article 14 of Regulation (EU) 2018/848 empowers the Commission to set minimum surfaces for outdoor areas for poultry production. Annex I part IV to Regulation (EU) 2020/464 [4] sets minimum outdoors area surfaces for different categories of poultry that may be adapted by Member States. Article 26(7) of that regulation [5] sets transitional periods for poultry producers to adapt in case where structural changes are needed. The current regulatory framework provides high animal welfare standards for organic production in the EU.

[1] <http://data.europa.eu/eli/reg/2018/848/2024-12-01>

[2] [https://agriculture.ec.europa.eu/document/download/580c76bb-6cef-4183-9713-28afaa983161\\_en?filename=final\\_report\\_on\\_poultry.pdf](https://agriculture.ec.europa.eu/document/download/580c76bb-6cef-4183-9713-28afaa983161_en?filename=final_report_on_poultry.pdf)

[3] Points 1.6.5 and 1.9.4.4 of Part II of Annex II to Regulation (EU) 2018/848 '1.6.5. Open air areas may be partially covered. Verandas shall not be considered as open air areas. 1.9.4.4 (h) open air areas for poultry shall be covered mainly with vegetation'.

[4] [http://data.europa.eu/eli/reg\\_impl/2020/464/2021-11-25](http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2020/464/2021-11-25)

[5] [http://data.europa.eu/eli/reg\\_impl/2020/464/oj](http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2020/464/oj) Article 26(7) of Regulation (EU) 2020/464: '7. By way of derogation from Section 2 of Part IV of Annex I to this regulation, for holdings or production units producing pullets in poultry facilities built, refurbished or brought into use before the date of entry into application of this regulation in compliance with Regulations (EC) No 834/2007 and (EC) No 889/2008 and for which major adaptations of the structure of the poultry houses or additional land acquisition are necessary to comply with the rules of Section 2 of Part IV of Annex I to this regulation, shall comply with the stocking density and the minimum surface of indoor and outdoor areas for pullets and brother roosters laid down in Section 2 of Part IV of Annex I to this regulation as from 1 January 2030 at the latest'.

## **06/05/2025 : Assemblée nationale : Réponse à la question n°126 : Budget alloué aux associations pour la stérilisation des chats errants**

Type de document : Réponse à la question n°126 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : Question : M. Karl Olive (Yvelines (12e circonscription) - Ensemble pour la République).

Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

**Question** : M. Karl Olive attire l'attention de Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur la dotation prévue pour répondre à la problématique de la prise en charge des chats errants, notamment de leur stérilisation, qui concerne de nombreuses collectivités. En effet, les chats prolifèrent de façon rapide puisqu'un unique couple de chats peut en engendrer 20 000 autres en l'espace de quatre années seulement, difficulté qu'il faut chercher à pallier. De nombreuses associations prennent ainsi en charge les chats errants, mais les frais associés sont importants et assumer ce coût représente une lourde charge. En effet, la stérilisation d'un chat

femelle revient en moyenne à 150 euros et la stérilisation d'un chat mâle à 100 euros. Afin que les collectivités puissent répondre à la problématique grandissante de l'accroissement de la population féline ainsi qu'à la hausse des abandons, une aide de 3 millions d'euros a été votée par le Parlement dans le cadre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 en vue d'accompagner les communes dans le cadre des stérilisations. Il souhaiterait dès lors connaître les modalités de mise en œuvre concrète de la loi et les démarches à entreprendre par les élus locaux afin de pouvoir bénéficier de cette aide.

*(Question transmise au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire)*

**Réponse :** La loi de finances pour l'année 2024 a prévu une enveloppe de 3 millions d'euros (M€) dédiée à la stérilisation des chats errants et des chats domestiques par les collectivités territoriales. Dans ce cadre, la direction générale de l'alimentation du ministère chargé de l'agriculture a ouvert un appel à projets pour soutenir les projets de gestion des chats errants portés par les communes et, par transfert de compétences, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) volontaires. Cette subvention a été attribuée dans le cadre de l'expérimentation prévue par la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Cette loi prévoit en effet la mise en place de conventions entre l'État et les maires ou les présidents des collectivités territoriales et les EPCI volontaires, afin d'améliorer la gestion et la prise en charge des populations de chats errants ou en divagation et d'articuler les compétences et les moyens de chaque signataire dans cet objectif. Dans les départements et régions d'outre-mer, des modalités particulières peuvent être mises en place sous la responsabilité des préfets de région. Ainsi, en fonction des particularités des territoires, les chiens d'espèce domestique peuvent être éligibles, sous réserve que les deux espèces, canine et féline, soient concernées par le projet. Pour solliciter cette subvention, les communes et les EPCI concernés pouvaient répondre à l'appel à projets mentionné précédemment, dont le guichet était ouvert du 2 septembre au 10 octobre 2024. L'ensemble des informations relatives à cet appel à projets sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture. Cette dotation de 3 M€ ne permet pas de financer la gestion des chats errants de toute la France et ne vise donc pas cet objectif. De plus, plusieurs études montrent que la gestion des chats errants ne fonctionne qu'au long terme et qu'une campagne sporadique est inefficace. Dans ce cadre, le choix a été d'appuyer des communes qui ont déjà un dispositif de gestion des chats errants en place (sachant que c'est dans leurs prérogatives) pour voir les bonnes pratiques existantes et utiliser cette dotation au mieux. L'expérimentation prend donc tout son sens avec cet appui financier, disponible en 2024 uniquement. Par la suite, il s'agira de faire un bilan de cette expérimentation pour rédiger le rapport du Gouvernement au Parlement prévu par la loi susmentionnée. L'expérimentation pourrait alors mettre en avant des recommandations et des bonnes pratiques, qui bénéficieraient à toutes les communes.

## **[06/05/2025 : Parlement européen : Réponse à la question E-000939/2025 : Legislative initiatives and minimum standards for the use of horses in sport](#)**

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-000939/2025

Auteurs : Question : Niels Fuglsang (S&D), Thomas Waitz (Verts/ALE), Sebastian Everding (The Left). Réponse : Mr Várhelyi au nom de la Commission européenne

**Question en français (traduction) : Initiatives législatives et normes minimales pour l'utilisation des chevaux dans le sport.**

De nos jours, le bien-être des animaux fait l'objet d'une attention accrue dans les sports équestres. Les scandales liés aux mauvais traitements infligés aux chevaux ont notamment conduit plusieurs cavaliers [1] à se retirer des Jeux olympiques de 2024, puis à être suspendus. Le Conseil danois d'éthique animale (DAEC) [2], créé en vertu de l'article 38 de la loi danoise sur le bien-être animal, a présenté des propositions législatives en décembre 2024 [3] afin de garantir le respect des besoins des chevaux. La législation devrait compléter les initiatives propres aux sports équestres, que le DAEC ne juge pas suffisantes.

1. la Commission partage-t-elle l'avis de la DAEC selon lequel une législation est nécessaire pour garantir le bien-être des animaux dans le sport équestre, qui est un sport très répandu, économiquement important et prestigieux en Europe ?
2. la Commission estime-t-elle que la législation actuelle est suffisante, étant donné que l'article 13 du traité de Lisbonne [4] dispose que "les animaux sont des êtres sensibles" et doivent être traités en conséquence, alors que des événements récents ont prouvé qu'ils ne bénéficient pas toujours d'un tel traitement dans le sport équestre ?
3. la Commission envisage-t-elle de réviser la directive 98/58/CE [5], qui ne traite actuellement du bien-être des chevaux que dans le cadre de l'élevage, ou envisage-t-elle d'introduire des mesures législatives pour sanctionner les mauvais traitements infligés aux chevaux dans le cadre du sport ?

**Réponse en français (traduction) :** La Commission est consciente que les activités sportives équestres posent des problèmes de bien-être animal et a engagé des discussions sur ce sujet avec la Fédération internationale des sports équestres et d'autres acteurs représentant les sports équestres. Toutefois, au niveau de l'UE, le bien-être des équidés est couvert par la directive 98/58/CE [1] concernant la protection des animaux dans les élevages. La directive 98/58/CE ne s'applique qu'aux animaux détenus à des fins d'élevage et non aux animaux détenus pour d'autres activités telles que les sports équestres. Le bien-être des équidés utilisés pour ces activités relève donc de la législation nationale des États membres et il leur appartient d'adopter une telle législation s'ils le jugent nécessaire. Actuellement, la Commission n'envisage pas de réviser le champ d'application de la directive 98/58/CE ni d'introduire des mesures applicables aux équidés détenus pour des activités sportives équestres.

**Question en anglais (original) :** Nowadays we are seeing an increased focus on animal welfare in equestrian sports. Scandals with the mistreatment of horses have led, among other things, to several riders [1] withdrawing from the 2024 Olympics and later being suspended. The Danish Animal Ethics Council (DAEC) [2], which was established pursuant to Section 38 of the Danish Animal Welfare Act, presented legislative proposals in December 2024 [3] to ensure respect for horses' needs. The legislation should be a supplement to equestrian sport's own initiatives, which the DAEC does not believe are sufficient.

- 1- Does the Commission agree with the DAEC that legislation is needed to ensure animal welfare in equestrian sport, which is a widespread, economically important and prestigious sport in Europe?
- 2- Does the Commission believe that the current legislation is sufficient, as Article 13 of the Treaty of Lisbon [4] states that 'animals are sentient beings' and must be treated accordingly, when recent

events have proved that they do not always benefit from such treatment in equestrian sport?  
3- Will the Commission consider revising Directive 98/58/EC [5], which currently covers horse welfare only in relation to farming, or does it plan to introduce legislative measures to sanction the mistreatment of horses in sport?

[1] <http://www.olympics.com/en/news/paris-2024-olympics-three-time-olympic-gold-medallist-charlotte-dujardin-withdraws-from-games>.

[2] <https://detdyreetiskeraad.dk/english>.

[3] <https://detdyreetiskeraad.dk/publikationer/2024/henvendelse-om-brug-af-hest-til-sport-2024>.

[4] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:12016E013>.

[5] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:31998L0058>.

**Réponse en anglais (original) :** The Commission is aware that animal welfare issues arise in equestrian sporting activities and has been engaging in discussions on this topic with the International Federation for Equestrian Sports and other actors representing equestrian sports. However, at EU level, the welfare of Equidae is covered by Directive 98/58/EC [1] concerning the protection of animals kept for farming purposes. Directive 98/58/EC is only applicable to animals kept for farming purposes and not to animals kept for other activities such as equestrian sports. The welfare of Equidae used for such activities is therefore subject to Member States' national legislation, and it pertains to them to adopt such legislation if they deem it necessary. Currently the Commission is not considering revising the scope of Directive 98/58/EC nor introducing measures applicable to Equidae kept for equestrian sporting activities.

[1] Council Directive 98/58/EC of 20 July 1998 concerning the protection of animals kept for farming purposes (OJ L 221, 8.8.1998, p. 23).

## **15/04/2025 : ESA urges Norway to continue to strengthen welfare controls for laying hens and chickens kept for meat production**

Type de document : article publié par l'[ESA](#) (EFTA Surveillance Authority)

Auteur : Jarle Hetland

**Extrait en français (traduction) : L'ESA demande instamment à la Norvège de continuer à renforcer les contrôles du bien-être des poules pondeuses et des poulets destinés à la production de viande.**

En janvier de cette année, l'ESA a réalisé un audit de suivi sur le bien-être des volailles en Norvège. Les audits précédents, réalisés en 2009, 2012 et 2022, ont révélé de graves manquements aux règles relatives au bien-être animal dans les élevages de volailles, qu'il s'agisse de poules pondeuses ou de poulets de chair. L'objectif de l'audit de suivi était d'évaluer la mise en œuvre des actions proposées par la Norvège en réponse aux recommandations incluses dans l'audit de 2022 de l'AES. L'AES a conclu en 2022 que le manque d'engagement de la Norvège à donner suite aux recommandations des audits précédents avait entraîné de graves violations des règles relatives au bien-être des animaux dans les élevages de poules pondeuses. Les contrôles officiels étaient également insuffisants pour les poulets de chair, l'autorité norvégienne de sécurité alimentaire (NFSA) n'ayant pas vérifié la surface utilisable pour éviter la surpopulation des poulets. L'AES a

émis cinq recommandations à l'intention de la Norvège pour remédier aux non-conformités détectées lors de l'audit de 2022. Lors de l'audit de suivi réalisé en janvier 2025, l'AES a constaté certains progrès dans le secteur des poules pondeuses. Toutefois, la NFSA n'a toujours pas effectué de contrôles officiels pour garantir le bien-être des poulets de chair. L'AES a constaté que des actions correctives visant à améliorer le bien-être des poules pondeuses avaient été lancées. Toutefois, la plupart de ces mesures doivent encore être intégrées dans le travail régulier des inspecteurs sur le terrain afin de garantir un meilleur bien-être des oiseaux, y compris une application adéquate lorsque des cas de non-conformité sont détectés. Les plans de contrôle annuels de la NFSA pour 2023 et 2024 ne prévoyaient aucune inspection des élevages de poulets de chair. Par conséquent, aucun contrôle officiel des élevages de poulets de chair n'a été effectué ces années-là. L'absence de contrôles officiels peut entraîner une surpopulation persistante pendant des périodes prolongées, causant une détresse inutile aux animaux. En réponse au projet de rapport de l'AES, la Norvège a fourni des informations supplémentaires à son plan d'action pour répondre à toutes les recommandations. Ce plan est joint au [rapport](#).

**Extrait en anglais (original) :** In January this year, ESA conducted a follow-up audit on poultry welfare in Norway. Previous audits in 2009, 2012 and 2022 found serious non-compliances with animal welfare rules on poultry farms, concerning both laying hens and broiler chickens. The follow-up audit's objective was to assess the implementation of actions proposed by Norway in response to the recommendations included in ESA's 2022 audit. ESA concluded in 2022 that Norway's lack of commitment to act on recommendations from past audits, had resulted in serious breaches of animal welfare rules at laying hen farms. The official controls were weak also for broilers as the Norwegian Food Safety Authority (NFSA) did not verify the usable area to prevent overcrowding of chickens. ESA issued five recommendations to Norway to address non-compliances detected during the 2022 audit. During the follow-up audit in January 2025, ESA noted some progress in the laying-hen sector. However, the NFSA did still not carry out official controls to ensure the welfare of broiler chickens. ESA found that corrective actions to improve welfare for laying hens had been initiated. However, most of the actions still need to be incorporated into inspectors' regular fieldwork to ensure better bird welfare, including proper enforcement when non-compliance is detected. The NFSA's annual control plans in 2023 and 2024 did not include any broiler farm inspections. As a result, no official controls on broiler farms were carried out those years. The lack of official controls can lead to persistent overcrowding for extended periods, causing unnecessary distress to the animals. In response to ESA's draft report, Norway has provided additional information to their action plan to address all the recommendations. This plan is attached to the [report](#).

## [14/04/2025 : Instruction technique DGAL/SDSBEA/2025-254 du 14-04-2025 : Certificat d'engagement et de connaissance délivré avant acquisition d'un animal de compagnie](#)

Type de document : Instruction technique DGAL/SDSBEA/2025-254 publiée au Bulletin Officiel du [Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)

Auteur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

**Extrait :** Cette instruction précise le contenu du certificat d'engagement et de connaissance délivré avant acquisition d'un animal de compagnie mentionné au V de l'article L. 214-8 ainsi que ses

modalités de délivrance et d'utilisation. Elle tient compte de l'annulation de l'instruction DGAL/SDSBEA/2022-835 du 14/11/2022 par la décision du 21 mars 2025 du Conseil d'Etat, en remplaçant la notion de délai de sept jours après signature du document par la notion de délai de sept jours après délivrance du document, comme ce qui est indiqué par le V de l'article L. 214-8 du CRPM.

[Lien vers l'instruction \(pdf\)](#)

## **01/04/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite aux questions n°3208 : Application de la loi visant à lutter contre la maltraitance animale, et n°3072 : Vente illégale d'animaux sur Internet**

Type de document : réponse aux questions [n°3208](#) et [n°3072](#) publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : questions : Mme Lisa Belluco (Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - Écologiste et Social). M. Kévin Pfeffer (Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

**Question de Mme Belluco :** Mme Lisa Belluco attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'application de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Un rapport de l'association Quatre Pattes a ainsi démontré plusieurs manquements dans l'application de la lettre et de l'esprit de cette loi. Ainsi, les offres de cession d'animaux de compagnie sur certains réseaux sociaux ne respectent pas la réglementation applicable à la vente d'animaux de compagnie en ligne, notamment parce qu'aucun contrôle préalable de la validité des annonces n'est actuellement mis en œuvre, par exemple par les plateformes de Meta. De plus, il existe des méthodes trompeuses utilisées par les vendeurs illégaux pour échapper à la détection par les autorités et la modération des plateformes, comme la publication d'annonces de ventes avec des descriptions succinctes, qui permettent de mener les transactions sur des canaux de discussion privés (messageries, appels téléphoniques). Alors que l'article L. 214-8-2 du code rural et de la pêche maritime prévoit que tout service de communication au public ou tout annonceur autorisant la diffusion d'offres de vente d'animaux de compagnie doit mettre en œuvre un système de contrôle préalable à la publication de chaque annonce, la loi ne prévoit aucun dispositif spécifique de contrôle pour les plateformes n'autorisant pas la publication de ce type d'offres, mais dont les utilisateurs ne respecteraient pas cette interdiction. Les services de communication au public ou les annonceurs sont laissés libres de réagir à la violation de leurs conditions générales. L'article L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime a instauré une interdiction de cession à titre onéreux ou gratuit de chats et chiens dans les animaleries, ce qui n'interdit que la présentation physique des animaux. Les animaleries détiennent toujours ces animaux pour les vendre, ce qui est en contradiction avec l'esprit de la loi. De plus, les vitrines dématérialisées que sont les sites des animaleries continuent à inciter les achats compulsifs d'animaux qui ne devaient plus être vendus en animalerie. C'est la raison pour laquelle elle l'interroge sur ce qu'elle compte mettre en œuvre pour faire appliquer cette loi, tant dans son esprit que dans sa lettre.

**Question de M. Pfeffer :** M. Kévin Pfeffer appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la vente d'animaux sur internet. L'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2015-1243 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie a rendu obligatoire la déclaration, en tant qu'éleveur, dès le premier chien ou chat vendu. La loi n° 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes a renforcé les conditions relatives à la légalité des offres en ligne de cession d'animaux. Ce cadre législatif récent a permis de réduire drastiquement le nombre de ventes d'animaux sur internet, renforçant ainsi l'enrayement des trafics et la responsabilité des acheteurs. Mais des centaines d'annonces en ligne frauduleuses échappent toujours au contrôle des services de l'État. Il souhaite donc savoir quels moyens le Gouvernement déploie pour s'assurer du respect du cadre législatif en vigueur et s'il envisage des moyens et des contrôles supplémentaires pour mettre fin aux trafics et aux achats compulsifs, responsables de milliers d'abandons d'animaux chaque année.

**Réponse :** Le Gouvernement est depuis plusieurs années engagé en faveur du bien-être animal, en réponse à une attente sociétale forte et légitime et condamne toute action de maltraitance à l'égard des animaux, que ce soit en élevage, dans les établissements d'abattage ou à l'égard des animaux domestiques. À ce titre, depuis 2020 et grâce au plan France Relance, plus de 36 millions d'euros ont été accordés au bénéfice des associations de protection animale et de la médecine vétérinaire solidaire. De même, depuis l'adoption de la loi de lutte contre la maltraitance animale le 30 novembre 2021, quatre décrets d'application et six arrêtés ministériels ont été publiés, afin de permettre le renforcement de la formation des personnels au contact des animaux de compagnie, l'information des nouveaux acquéreurs, le contrôle de l'identification des animaux sur les offres en ligne, ainsi que le renforcement des sanctions contre les actes de maltraitance. Afin de prolonger la dynamique positive engagée par le Gouvernement, un plan dédié au bien-être des animaux de compagnie a été annoncé, le 22 mai 2024. Son comité de suivi national, présidé par le ministre chargé de l'agriculture, associe quatre ministères, les professionnels du secteur et les acteurs de la société civile, afin de veiller à la bonne coordination de ses actions. Pour l'État, l'objectif est d'accompagner et de valoriser pleinement les actions, actuelles et futures, autour de trois enjeux : la prévention et la lutte contre les abandons d'animaux de compagnie, l'amélioration de la gestion de l'errance canine et féline, ainsi que la prévention et la lutte contre la maltraitance des animaux de compagnie. Pour ce faire, il est articulé autour de mesures concrètes contribuant à cinq grands axes : comprendre la situation et identifier les leviers d'action, informer, interroger et former, faciliter les synergies entre les acteurs impliqués dans la protection animale, rendre la réglementation plus protectrice et renouveler les mécanismes de financement. Plusieurs actions de ce plan ont déjà eu lieu, sont en cours, ou sont prévues à court terme, notamment pour responsabiliser les achats d'animaux de compagnie. En application de la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, les animaleries ne peuvent plus céder à titre onéreux ou gratuit de chiens et de chats dans leur établissement depuis le 1er janvier 2024. Elles peuvent en revanche présenter des chats et des chiens appartenant à des fondations ou associations de protection animale, en présence de bénévoles desdites fondations ou associations. Le dernier alinéa du paragraphe VI de l'article L. 214-8 du code rural et de la pêche maritime prévoit quant à lui que les animaleries puissent réaliser une cession en ligne à titre onéreux d'animaux de compagnie.

Une révision à venir de l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

permettra d'encadrer plus précisément les locaux de détention des chiens et des chats dans ce cas. Compte tenu du délai nécessaire pour réviser cet arrêté, une période de transition est en cours pendant laquelle une tolérance est appliquée concernant l'hébergement de chiens et de chats par les animaleries pour la vente en ligne. Durant cette période de tolérance, les animaux doivent toutefois bien continuer à être détenus dans des installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale. En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, les inspecteurs peuvent être amenés à dresser un procès-verbal avec mise en demeure. De plus, sur la vente en ligne, la loi maltraitance animale introduit une obligation de contrôle préalable, par l'annonceur, des offres de cession, onéreuses comme gratuites, de chiens, chats et furets. Seules les annonces vérifiées, contenant toutes les informations obligatoires, pourront être labellisées et mises en ligne. Le contrôle de ces informations obligatoires, relatives à la fois à l'animal et à son propriétaire, doit se faire en lien avec le fichier national des identifications des carnivores domestiques. Pour ce faire, le ministère chargé de l'agriculture a travaillé avec Ingenium Animalis, société chargée de la base de données des identifications, à la mise en place d'un outil permettant la vérification de ces informations obligatoires, et qui est disponible pour les annonceurs depuis le mois de mai 2024. La labellisation apportera aux personnes souhaitant acquérir un chien ou un chat par le biais d'une offre de cession (achat ou vente) en ligne la garantie de l'origine de l'animal, de l'exactitude de sa description et de l'accord du propriétaire déclaré. Si l'absence de contrôle des annonces est passible d'une amende de 7 500 euros, la sensibilisation des particuliers à l'importance de cette labellisation demeure un enjeu majeur pour la réussite de cette mesure. Ainsi, le Gouvernement est déterminé à renforcer les actions menées en matière de protection animale et demeurera attentif aux signalements de situations d'errance, d'abandon et de maltraitance. Ces dernières pourront faire l'objet de poursuites, en métropole et dans les territoires ultramarins.

## **01/04/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°3103 : Soutenir le droit à l'abattage à la ferme**

Type de document : réponse à la question n°3103 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : M. Jean-Philippe Tanguy (Somme (4e circonscription) - Rassemblement National). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : M. Jean-Philippe Tanguy appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire concernant les solutions d'abattage et notamment le développement de l'abattage à la ferme. La question de l'abattage fait partie du cycle de l'élevage, elle ne peut pas être éternellement mise sous silence. Le 14 décembre 2023, la Commission européenne a enfin autorisé l'abattage à la ferme en l'étendant aux ovins et caprins dès lors qu'il existe un risque au cours du transport. À l'heure où le nombre d'abattoirs de boucherie est en constante diminution (263 aujourd'hui, contre 1 700 dans les années 60), le développement de nouvelles méthodes d'abattage est essentiel. La suppression progressive d'abattoirs de proximité au profit de grosses structures industrielles contraint les éleveurs à effectuer de longues distances, obligeant les animaux à traverser la France pour se faire abattre, du fait de la spécialisation de certains abattoirs qui diffèrent en fonction des espèces. Afin de répondre à l'absence de maillage territorial, l'abattage à la ferme permettrait de répondre à un besoin économique et territorial en palliant la diminution d'abattoirs de proximité. En effet, en mettant en place ce dispositif, les animaux ne sont pas transportés vers des

abattoirs mais abattus sur leur lieu d'élevage, ce qui permet de prévenir des possibles blessures des animaux durant le transport. D'après les données de la Commission européenne, plus de 40 % des voyages transportant des bovins, des chevaux, des caprins et des ovins, vivant au sein de l'Union européenne, durent entre 8 et 24 heures. Il convient de souligner que l'abattage exercé actuellement représente une source de stress pour l'animal, causé par différents facteurs, tels que la distance parcourue, le changement d'environnement, la séparation avec le reste du troupeau ou les différentes manipulations répétées par des inconnus. Alors que les animaux qui entrent à l'abattoir sont souvent exposés à des risques sanitaires relatifs aux contacts inter-espèces ou avec des animaux de provenances différentes, le développement de l'abattage à la ferme permettrait d'éviter, ou a minima, de maîtriser ces risques. Sous réserve de bonnes conditions de réalisation, l'abattage à la ferme permettra aux animaux de disposer d'une fin de vie moins stressante. Or la réduction de stress améliore indirectement la qualité de la viande. De nombreux éleveurs ont le souhait d'accompagner leurs animaux jusqu'à la fin de leur vie et contrôler leur mort, relevant d'une nécessité sociale, éthique et économique. Cela leur donne également la capacité de gérer le devenir de la carcasse et offre plus de transparence sur les conditions dans lesquelles se déroule l'abattage. Cette méthode accorde donc plus de souplesse aux éleveurs dans leur choix d'abattage des animaux, sous réserve du respect des règles d'hygiène afin de garantir la sécurité alimentaire. Des associations, telles que « Quand l'abattoir vient à la ferme », ont vu le jour et soutiennent fermement la mise en place d'un cadre légal autour de l'abattage mobile. Au-delà des conséquences pour les éleveurs, cette question intéresse aussi les citoyens souhaitant être responsables de leurs démarches de consommation. Néanmoins il est essentiel que ce dispositif soit efficace, impliquant la présence de personnel compétent et régulièrement formé. La manipulation des animaux doit s'effectuer dans le calme et dans le respect de l'animal, ce qui signifie notamment que l'étourdissement soit instantané et systématique. Le développement de l'abattage à la ferme est crucial pour répondre aux enjeux de relocalisation, d'installation de l'élevage paysan et d'approvisionnement local, tout en assurant le respect de la considération animale. Il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en place pour soutenir un droit d'abattage à la ferme afin de prendre compte des préoccupations des éleveurs.

**Réponse :** Les exigences réglementaires qui s'appliquent à l'abattage des animaux, tant sur l'aspect sanitaire qu'en matière de protection animale, relèvent de la réglementation européenne en vigueur [paquet hygiène dont notamment le règlement (CE) n° 853/2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale et le règlement (CE) n° 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort]. Cette réglementation a vocation à garantir, partout sur le territoire de l'Union européenne (UE), un très haut niveau de sécurité sanitaire des aliments et de protection animale, tout en évitant les distorsions de concurrence. Cette réglementation impose que l'abattage hygiénique des animaux dont les viandes sont destinées à être mises sur le marché, est réalisé dans un cadre professionnel dans un établissement agréé, à savoir un abattoir, dans lequel sont réalisés des contrôles sanitaires, à la fois sur les animaux vivants et sur les viandes qui en sont issues. À ce titre, l'abattage à la ferme par l'éleveur lui-même sans aucun contrôle sanitaire est interdit, sauf pour certaines espèces dans le cadre de l'autoconsommation. Le recours à l'abattage sur le lieu d'exploitation, pour notamment éviter le transport des animaux et favoriser les circuits courts, a cependant été porté par la France devant la Commission européenne en 2022, permettant la reconnaissance des abattoirs mobiles et des caissons mobiles d'abattage [règlement délégué (UE) n° 2024/1141 du 14 décembre 2023 modifiant

les annexes II et III du règlement (CE) n° 853/2004 en ce qui concerne les exigences spécifiques en matière d'hygiène applicables à certaines viandes, aux produits de la pêche, aux produits laitiers et aux œufs]. Les autorités françaises accompagnent désormais les projets qui sont portés dans le respect de ces exigences réglementaires. Notamment, l'État a accompagné le projet d'abattoir mobile « Bœuf éthique » et il l'a subventionné via le plan de relance. Si ce premier projet n'a pu prospérer, plusieurs autres projets sont actuellement en cours de développement et quatre abattoirs d'élevage ont déjà vu le jour en 2024. Une dizaine d'abattoirs d'élevage pourrait être en activité d'ici fin 2025. L'abattage est une activité de marché, libre et concurrentielle, assurée en grande majorité par des acteurs privés qui restent les premiers responsables du respect de la réglementation. Le territoire national compte aujourd'hui 226 abattoirs d'animaux de boucherie, nombre qui a diminué de 16 % depuis les six dernières années. Chaque fermeture d'abattoir impacte le maillage territorial et la possibilité des éleveurs de faire abattre leurs animaux à proximité du lieu d'élevage. Soucieux d'accompagner les filières animales dans un contexte marqué par les difficultés auxquelles fait face le secteur des abattoirs, le ministère chargé de l'agriculture a initié en juillet 2023 un plan d'action global pour consolider le maillage en abattoirs de boucherie au bénéfice des filières de l'élevage et des territoires. Cette démarche, composée de quatre axes, associe les acteurs professionnels et les collectivités territoriales pour construire une stratégie territorialisée. Ces éléments ont été présentés dans un communiqué de presse concernant la stratégie abattoir diffusé sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture le 7 décembre 2023. Pour autant, en l'état du maillage actuel, d'une manière générale, les temps de transport des animaux sur le territoire national pour se rendre à l'abattoir restent à ce jour modérés. Une étude réalisée par le ministère chargé de l'agriculture sur les données 2022 indique en effet qu'un bovin sur deux est abattu à moins d'une heure trente de transport de son lieu d'élevage, et seulement un bovin sur dix à plus de quatre heures quinze de transport (Agreste, juin 2023 n° 10).

## **[27/03/2025 : Animal welfare during transport: Update on the implementation of Council Regulation \(EC\) No 1/2005](#)**

Type de document : rapport publié dans [Think Tank - European Parliament](#)

Auteurs : Mounier Luc, Warin Aurelia, Livingston Ann, Roth Paul-Marie

### **Résumé en français (traduction) : Le bien-être des animaux pendant le transport : Mise à jour de la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil**

Cette étude, commandée par le Service de recherche du Parlement européen à la demande de la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen, examine la mise en œuvre et l'application du règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil, en mettant l'accent sur l'aptitude des animaux au transport et sur l'enregistrement des données. L'étude adopte une approche mixte, combinant recherche documentaire, analyse de données quantitatives et consultation des parties prenantes. L'analyse indique que les principaux problèmes de conformité persistent, notamment en ce qui concerne les conditions de transport, la documentation et le transport d'animaux vulnérables tels que les veaux non sevrés et les animaux en fin de carrière. Si certaines pratiques positives ont été observées, l'application de la législation reste incohérente et des lacunes notables ont été identifiées, notamment en ce qui concerne les procédures d'inspection, les pratiques en matière de documentation et l'évaluation de l'aptitude des animaux au transport. Les résultats soulignent la

nécessité d'établir des définitions réglementaires plus claires, d'améliorer la coordination entre les autorités et d'harmoniser davantage les procédures d'inspection et d'enregistrement des données.

**Résumé en anglais (original) :** This study, commissioned by the European Parliamentary Research Service at the request of the European Parliament's Committee on Agriculture and Rural Development, examines the implementation and enforcement of Council Regulation (EC) No 1/2005, with particular focus on animal fitness for transport and data recording. It adopts a mixed-method approach, combining desk research, quantitative data analysis, and stakeholder consultations. The analysis indicates that key compliance challenges persist, especially in relation to journey conditions, documentation, and the transport of vulnerable animals such as unweaned calves and end-of-career animals. While some positive practices were observed, enforcement remains inconsistent, and notable shortcomings were identified, particularly concerning inspection procedures, documentation practices, and the assessment of animals' fitness for transport. The findings highlight the need for clearer regulatory definitions, improved coordination among authorities, and more harmonised inspection and data recording procedures.

[Lien vers le rapport](#) (pdf en anglais)

## [24/03/2025 : Les clauses-miroirs : quels moyens d'imposer certaines normes européennes de bien-être animal aux importations de produits agricoles et alimentaires ?](#)

Type de document : rapport publié par le [Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)

Auteurs : M. Loïc Evain, Marie-Hélène Le Henaff

**Extrait :** Dans le prolongement des travaux conduits sous Présidence française du Conseil de l'UE au 1er semestre 2022 par le MASA, le CGAAER a été chargé d'analyser les possibilités d'imposer aux produits agricoles et alimentaires importés dans l'Union certains procédés et méthodes de production (PMP) européens, en particulier les PMP relatifs au bien-être animal, et d'envisager de possibles évolutions des règles et normes internationales pour mieux prendre en compte les attentes sociétales.

[Lien vers le rapport CGAAER n°21129-P](#) (pdf)

## [18/03/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°2243 : Indicateur de bien-être animal sur les produits alimentaires d'origine animale](#)

Type de document : réponse à la question n°2243 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : M. Mickaël Bouloux (Ille-et-Vilaine (8e circonscription) - Socialistes et apparentés). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question :** M. Mickaël Bouloux attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur la nécessité de prendre en compte le bien-être animal dans la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale. Malgré la promulgation de la loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires du 10 juin

2020 rendant obligatoire d'informer les consommateurs sur la provenance des produits qu'ils consomment, la question du bien-être animal et notamment des conditions d'élevage et d'abattage restent secondaires. Ainsi, il pourrait être pertinent d'envisager la mise en place d'un indicateur de bien-être animal sur l'ensemble des produits alimentaires d'origine animale, similaire à celui utilisé pour les œufs. Ainsi, alors que le Gouvernement a assuré à de nombreuses reprises considérer la question animale parmi ses priorités, il souhaite savoir comment elle compte améliorer concrètement l'information aux consommateurs quant au bien-être des animaux d'élevage destinés à la consommation, qu'il s'agisse de produits bruts ou transformés.

**Réponse :** Le Gouvernement est depuis plusieurs années engagé en faveur du bien-être animal, en réponse à une attente sociétale forte et légitime et condamne toute action de maltraitance à l'égard des animaux, que ce soit en élevage, dans les établissements d'abattage ou à l'égard des animaux domestiques. Dans le secteur de l'élevage, les éleveurs sont les premières personnes au contact des animaux et sont les premiers acteurs de leur bien-être. Le Gouvernement est conscient des attentes des français, relatives à l'origine des produits qu'ils consomment. À cet égard, l'étiquette ou les écriteaux d'affichage, en cas de produits non préemballés, revêtent une importance particulière en matière d'informations relatives à l'origine des productions et aux conditions d'élevage. La France privilégie à ce jour, pour l'étiquetage sur le bien-être animal, une approche basée sur le volontariat : une telle approche permet au producteur qui le souhaite de mettre en valeur des pratiques qui vont au-delà du simple respect de la législation européenne. L'étiquetage ne doit, par ailleurs, pas dévaloriser le respect de la législation européenne en matière de bien-être animal, qui est déjà l'une des plus exigeantes au monde, au regard de produits importés qui ne respecteraient pas ce niveau. De plus, s'il n'existe pas à l'heure actuelle d'étiquetage spécifique au bien-être animal, il est important de souligner que certains signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine ou autres mentions valorisantes peuvent donner des informations intéressantes. Celles-ci peuvent notamment témoigner de certaines conditions d'élevage. Parfois, elles sont notées distinctement, comme pour les « œufs de poules élevées en plein air », mais la plupart du temps, ces informations ne figurent pas de manière particulièrement explicite. Aussi, dans la feuille de route issue des États généraux de l'alimentation, le conseil national de l'alimentation a été chargé de mener une réflexion sur l'expérimentation de l'étiquetage des modes d'élevage des animaux. Cette démarche pourrait se traduire par un étiquetage similaire à ce qui existe déjà pour les œufs, mais pour l'ensemble des filières de production animale. Cette expérimentation permettra notamment de définir les conditions de mise en œuvre d'une telle indication pour une meilleure information du consommateur. En outre, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), attentive aux nombreuses initiatives privées en matière de référentiels sur le bien-être animal en productions animales, a engagé une auto-saisine pour produire, à partir d'une expertise collective scientifique, des lignes directrices qui visent à assurer à la fois la pertinence des référentiels d'étiquetage au regard du bien-être des animaux et une harmonisation entre les différents référentiels. Outre l'Anses, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, les écoles nationales vétérinaires et l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ont participé à cette expertise. Dans ce contexte, le Gouvernement a pris bonne note des travaux menés par l'Anses relatifs à la mise en œuvre d'un étiquetage portant sur le bien-être des animaux d'élevage. Plus généralement, il convient de préciser que les services du ministère chargé de l'agriculture demeurent pleinement mobilisés en matière de

protection des animaux d'élevage pendant le transport, ainsi qu'en faveur de la préservation de leur bien-être dans les établissements d'abattage.

## **18/03/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°1077 : Interdiction de la vente de chiens et chats dans les animaleries**

Type de document : réponse à la question n°1077 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : M. Karine Lebon (Réunion (2e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : Mme Karine Lebon attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur la mise en application de l'interdiction de vente de chiens et chats dans les animaleries depuis le 1er janvier 2024, suite à l'adoption de la loi n° 1539 du 30 novembre 2021. En effet, le nouvel article L. 214-6-3 III du code rural prévoit désormais que la cession à titre onéreux ou gratuit de chats et de chiens est interdite dans les établissements de vente d'animaux de compagnie. Or le décret n° 2022-1354 du 24 octobre 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie, édictant les sanctions relatives à ladite loi, ne prévoit aucune peine en cas de violation de l'article L. 214-6-3 II du code rural. Aucun texte réglementaire n'est pour l'instant venu remédier à cette situation, qui laisse donc une interdiction légale sans possibilité de sanction en cas de manquement. Dès lors, il ressort des premières constatations des organisations de protection animale que des animaleries n'appliquent pas cette disposition légale et continuent ouvertement à proposer des chiots et chatons à la vente dans leurs établissements. Par ailleurs, certaines animaleries indiquent sur leur site internet ou dans leurs locaux que les chiots et chatons peuvent être présentés dans un espace dédié au sein de l'établissement sur simple demande, ce qui constitue là encore une violation manifeste de la loi qui interdit toute vente dans ces établissements. Dès lors, elle souhaiterait savoir quand le ministère entend publier le décret fixant la sanction pénale applicable à l'interdiction de vente de chiens et chats dans les animaleries et si des contrôles renforcés seront réalisés afin de sanctionner les établissements contournant l'interdiction légale.

**Réponse** : En application de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, les animaleries ne peuvent plus céder à titre onéreux ou gratuit de chiens et de chats dans leur établissement depuis le 1er janvier 2024. Elles peuvent en revanche présenter des chats et des chiens appartenant à des fondations ou associations de protection animale, en présence de bénévoles desdites fondations ou associations. Le dernier alinéa du paragraphe VI de l'article L. 214-8 du code rural et de la pêche maritime prévoit quant à lui que les animaleries peuvent réaliser une cession en ligne à titre onéreux d'animaux de compagnie. Une révision en cours de l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques permettra d'encadrer plus précisément les locaux de détention des chiens et des chats dans ce dernier cas. Compte tenu du délai nécessaire pour réviser cet arrêté, une période de transition est en cours pendant laquelle une tolérance est appliquée concernant l'hébergement de chiens et de chats par les animaleries pour la vente en ligne. Durant cette période de tolérance, les animaux doivent toutefois bien continuer à être détenus dans des installations

conformes aux règles sanitaires et de protection animale. En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, les inspecteurs peuvent être amenés à dresser un procès-verbal avec mise en demeure. Une visite de contrôle est alors prévue et si la mise en demeure n'est pas respectée des sanctions peuvent être appliquées. En outre, une évolution de la législation européenne est en cours, sous l'impulsion de l'État français, avec la proposition de la Commission européenne, le 7 décembre 2023, relative au bien-être et à la traçabilité des chiens et des chats mis sur le marché européen. Le Gouvernement a participé activement aux discussions européennes sur ce projet de règlement en portant des mesures fortes, telles que l'interdiction de l'usage des colliers électriques, de la caudectomie ou bien de l'usage prolongé de la muselière dans les lieux de détention des animaux. Ce projet de règlement est actuellement en cours de débats au Parlement européen.

## **18/03/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°128 : Euthanasies d'animaux**

Type de document : réponse à la question n°128 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Mme Maud Petit (Val-de-Marne (4e circonscription) - Les Démocrates). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : Mme Maud Petit alerte Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur les euthanasies d'animaux pratiquées en France et dans les Drom-Com. Elle l'alerte notamment sur les « euthanasies » abusives effectuées dans la très grande majorité des fourrières. Se basant sur les données du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, l'association Animal Cross estimait qu'en 2016, sur un total de 112 508 animaux, 8 428 chiens et 19 450 chats avaient été euthanasiés sans justification sanitaire dans les refuges et les fourrières. À cela, il convient d'ajouter les « euthanasies de confort » réalisées par les vétérinaires dans leur cabinet. Elles seraient au nombre de 40 000 chaque année d'après une étude réalisée par Claire Borrou-Mens, référente vétérinaire du Grand-Est. Ces données venant de différentes sources, Mme la députée demande à Mme la ministre s'il serait envisageable de mettre en place un observatoire regroupant le ministère, les associations, les professionnels du secteur et des parlementaires qui permettrait notamment de recenser le nombre d'euthanasies d'animaux de compagnie dans le pays. Alertée par l'association Les Amis de Sam, Mme la députée interroge Mme la ministre sur la manière dont il serait possible de mettre un terme à cette pratique. Elle lui demande dans quelle mesure l'existence de foires aux chatons et aux chiots, les ventes d'animaux de compagnie sur les réseaux sociaux par des animaleries ou des particuliers ne la favorisent pas. Nombre de ces animaux de compagnie achetés sur internet le sont de manière compulsive et irréfléchie et beaucoup sont souvent abandonnés et finissent dans les fourrières déjà surchargées. Elle l'interroge donc sur les mesures qu'elle pourrait mettre en place pour réguler le commerce des animaux de compagnie et ainsi permettre d'arrêter les euthanasies d'animaux de compagnie.

**Réponse** : Le bien-être des animaux de compagnie est une priorité du Gouvernement. Un plan dédié à cet enjeu a été publié le 22 mai 2024 pour prolonger la dynamique positive engagée depuis 2020 par le plan France Relance. L'observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD) a été mis en place par le ministre chargé de l'agriculture en mai 2021 afin de connaître, suivre et évaluer la situation des chiens, chats et furets en France dans un souci d'objectivation des

faits et afin de contribuer à l'élaboration des politiques publiques en matière de protection animale. L'OCAD réunit l'ensemble des acteurs de la protection animale : représentants du monde associatif, des fourrières, des éleveurs, des animaleries, des vétérinaires, des gestionnaires des livres des origines, des industriels, de l'association des maires de France, du centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA) et du ministère chargé de l'agriculture au sein d'un comité de pilotage chargé de définir les grandes orientations de travail de l'OCAD. L'une des missions prioritaires de l'OCAD est de mieux qualifier et quantifier les abandons de chiens et de chats pour organiser notamment les actions de lutte contre les abandons. Un premier rapport a été publié par son organe d'expertise, le CNR BEA, et une deuxième saisine en cours vise à préciser une définition commune de l'abandon pour mieux les quantifier. Cette deuxième saisine vise également à qualifier les motifs d'entrée et de sortie des animaux dans les structures d'accueil (fourrières, refuges, et associations sans refuge). Parmi ces motifs seront recensées les euthanasies, qui pourront ainsi être qualifiées et mieux évaluées. D'après un communiqué de l'ordre national des vétérinaires datant du 12 octobre 2020 sur l'euthanasie animale, celle-ci est en général réalisée pour des raisons médicales, lorsqu'il n'existe aucune alternative pour atténuer les douleurs ou souffrances, mais, dans certaines situations particulières, elle peut être motivée par des raisons non médicales. Il revient alors au vétérinaire d'évaluer celles-ci, à l'aune de son code de déontologie et de sa conscience. Il lui revient aussi de rechercher, dans les cas où cela est possible, des solutions alternatives. Dans tous les cas, chaque vétérinaire prend ses décisions en toute indépendance, respecte les animaux et est responsable de ses décisions et de ses actes [article R. 242-33 du code rural et de la pêche maritime (CRPM)]. Le conseil national de l'ordre des vétérinaires retient la présente définition de l'euthanasie vétérinaire : « L'euthanasie animale est un acte vétérinaire consistant à provoquer la mort d'un animal par voie parentérale en entraînant une perte de conscience rapide et irréversible garantissant un minimum de douleur et de détresse, réalisé conformément aux bonnes pratiques professionnelles. Le vétérinaire procède à l'euthanasie animale après avoir évalué sa nécessité et obtenu le consentement éclairé du détenteur. L'acte d'euthanasie animale peut être justifié par une raison médicale (un état de santé, une souffrance intense ressentie par l'animal ou son entourage), par une raison réglementaire, par une raison impérieuse d'intérêt général sanitaire ou environnementale. » En ce sens, les travaux de l'OCAD permettront ainsi de mieux qualifier et quantifier les abandons et les euthanasies. Par ailleurs, le commerce des animaux de compagnie est notamment encadré par l'article L. 214-8 du CRPM, qui prévoit entre autres : la liste des documents à délivrer en cas de cession d'un animal de compagnie ; que seuls les chiens et les chats de plus de huit semaines peuvent être cédés ; l'obligation de signature d'un certificat d'engagement et de connaissance ; les règles de cession d'animaux en ligne ; etc. L'article L. 214-8-1 du même code prévoit les mentions obligatoires à faire figurer dans les offres de cession, et l'article suivant, L. 214-8-2, prévoit quant à lui un système de contrôle et une labellisation des offres de cession de carnivores domestiques. Toutes ces mesures tendent à encadrer les cessions d'animaux, responsabiliser les futurs acquéreurs et sensibiliser à l'adoption responsable.

## **18/03/2025 : Assemblée nationale : réponse écrite à la question n°1079 : Mise en œuvre du plan pour le bien-être animal**

Type de document : réponse à la question n°1079 publiée au [Journal officiel de la République française](#)

Auteurs : question : Corinne Vignon (Haute-Garonne (3e circonscription) - Ensemble pour la République). Réponse : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Question** : Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur la mise en œuvre du plan national pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie, publié en mai 2024 par M. le ministre Marc Fesneau. Ce plan, présenté comme une feuille de route visant à renforcer la lutte contre les abandons et la maltraitance envers les animaux de compagnie, entérine des préoccupations sur lesquelles des avancées sont souhaitables et nécessitent une action de l'État. Ce plan résulte d'un fastidieux travail de concertation avec les parties prenantes et entend rassembler et coordonner les forces des différents ministères compétents sur cette question. Elle souhaiterait connaître les suites qui seront données à cette feuille de route claire sur les enjeux et objectifs en matière de protection des animaux de compagnie, ainsi que les moyens logistiques et financiers qui y seront affectés pour mobiliser au plus vite les différents leviers identifiés dans ce plan.

**Réponse** : Le Gouvernement est depuis plusieurs années engagé en faveur du bien-être animal, en réponse à une attente sociétale forte et légitime et condamne toute action de maltraitance à l'égard des animaux, que ce soit en élevage, dans les établissements d'abattage ou à l'égard des animaux domestiques. À ce titre, depuis 2020 et grâce au plan France Relance, plus de 36 millions d'euros ont été accordés au bénéfice des associations de protection animale et de la médecine vétérinaire solidaire. De même, depuis l'adoption de la loi de lutte contre la maltraitance animale le 30 novembre 2021, quatre décrets d'application et six arrêtés ministériels ont été publiés, afin de permettre le renforcement de la formation des personnels au contact des animaux de compagnie, l'information des nouveaux acquéreurs, le contrôle de l'identification des animaux sur les offres en ligne, ainsi que le renforcement des sanctions contre les actes de maltraitance. Afin de prolonger la dynamique positive engagée par le Gouvernement, un plan dédié au bien-être des animaux de compagnie a été annoncé, le 22 mai 2024. Son comité de suivi national, présidé par le ministre chargé de l'agriculture, associe quatre ministères, les professionnels du secteur et les acteurs de la société civile, afin de veiller à la bonne coordination de ses actions. Pour l'État, l'objectif est d'accompagner et de valoriser pleinement les actions, actuelles et futures, autour de trois enjeux : la prévention et la lutte contre les abandons d'animaux de compagnie, l'amélioration de la gestion de l'errance canine et féline, ainsi que la prévention et la lutte contre la maltraitance des animaux de compagnie. Pour ce faire, il est articulé autour de mesures concrètes contribuant à cinq grands axes : comprendre la situation et identifier les leviers d'action, informer, interroger et former, faciliter les synergies entre les acteurs impliqués dans la protection animale, rendre la réglementation plus protectrice et renouveler les mécanismes de financement. Le premier axe de ce plan consiste à mieux caractériser et objectiver les situations d'abandons, d'errance et de maltraitance et d'aboutir à l'élaboration de statistiques fiables et précises. À cet égard, la mobilisation de l'expertise de l'observatoire de protection des carnivores domestiques et la centralisation sur une plateforme unique des données relatives aux situations susmentionnées permettront une prise de décision éclairée des pouvoirs publics. Par ailleurs, le ministère chargé de l'agriculture veillera à faciliter l'appropriation des nouvelles obligations réglementaires à l'égard des professionnels et des particuliers, dans le cadre notamment d'un parcours d'acquisition responsable, ainsi que par le renouvellement des campagnes de communications ayant trait à la lutte contre les abandons et les maltraitements, sur la stérilisation et l'identification des animaux, et l'accès aux soins pour les

personnes démunies. De plus, le ministère s'attachera à intégrer ces préoccupations au sein des formations professionnelles relatives aux animaux. La mise en œuvre efficace de ces mesures nécessite en outre de faciliter les synergies entre les différents acteurs impliqués dans la protection animale, par l'instauration notamment d'une gouvernance interministérielle précisant le rôle de chacun.

Dans ce cadre, le ministère chargé de l'agriculture pilote les politiques publiques relatives à la protection des animaux domestiques, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires assure celles relatives aux animaux sauvages, le ministère de l'intérieur et des outre-mer assure la répression de la maltraitance et des trafics d'animaux et accompagne les autres ministères dans l'application des procédures judiciaires, sous le contrôle du ministère de la justice. Dans ce cadre, une formation interministérielle sur la lutte contre la maltraitance animale a été développée à l'ensemble des agents concernés, dont les forces de l'ordre, et sera mise en ligne à l'automne 2024. De plus, la plateforme « Ma sécurité », pilotée par le ministère de l'intérieur sera consolidée, afin d'être l'outil privilégié et centralisé des signalements de maltraitance adressés aux services de l'État. De même, une réflexion sera engagée avec les associations de protection animales, afin d'identifier les leviers permettant de professionnaliser les associations locales, en matière de formation aux bonnes pratiques et dispositions réglementaires. Enfin, le ministère de l'agriculture renforcera ses actions de sensibilisation des maires sur la lutte contre l'errance et la gestion des fourrières. Il s'agira également de rendre la réglementation actuelle plus protectrice, en évaluant d'une part l'application de la loi maltraitance animale de 2021 et en actualisant d'autre part l'arrêté du 3 avril 2014 encadrant les activités liées aux animaux de compagnie. De plus, une évolution de la législation européenne est en cours, sous l'impulsion de l'État français, avec la proposition de la Commission européenne, le 7 décembre 2023, relative au bien-être et à la traçabilité des chiens et des chats mis sur le marché européen. Le Gouvernement a participé activement aux discussions européennes sur ce projet de règlement en portant des mesures fortes, telles que l'interdiction de l'usage des colliers électriques, de la caudectomie ou bien de l'usage prolongé de la muselière dans les lieux de détention des animaux. Ce projet de règlement est actuellement en cours de débats au Parlement européen. L'État sera au rendez-vous afin de renouveler les mécanismes de financement mis en œuvre dans le cadre des précédentes lois de finances, en matière notamment de stérilisation des animaux errants et d'aides aux collectivités territoriales dans ce but, par la création d'un fonds de concours intitulé « France protection animale », destiné à recueillir les éventuels dons émanant d'entreprises. Plusieurs actions de ce plan ont déjà eu lieu, sont en cours, ou sont prévues à court terme, notamment pour responsabiliser les achats d'animaux de compagnie. En application de la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, les animaleries ne peuvent plus céder à titre onéreux ou gratuit de chiens et de chats dans leur établissement depuis le 1er janvier 2024. Elles peuvent en revanche présenter des chats et des chiens appartenant à des fondations ou associations de protection animale, en présence de bénévoles desdites fondations ou associations. Le dernier alinéa du paragraphe VI de l'article L. 214-8 du code rural et de la pêche maritime prévoit quant à lui que les animaleries puissent réaliser une cession en ligne à titre onéreux d'animaux de compagnie. Une révision à venir de l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques permettra d'encadrer plus précisément les locaux de détention des chiens et des chats dans ce cas. Compte tenu du délai nécessaire pour réviser cet arrêté, une période de transition est en cours pendant laquelle une

tolérance est appliquée concernant l'hébergement de chiens et de chats par les animaleries pour la vente en ligne. Durant cette période de tolérance, les animaux doivent toutefois bien continuer à être détenus dans des installations conformes aux règles sanitaires et de protection animale. En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, les inspecteurs peuvent être amenés à dresser un procès-verbal avec mise en demeure. (...)

## **13/03/2025 : Final Report of an Audit of France carried out from 13 to 24 November 2023 in order to Evaluate the Protection of Unweaned Calves during Long Journeys**

Type de document : rapport d'audit DG(SANTE) publié sur le site de la [Commission européenne](#)

Auteur : DG Santé – Commission européenne

### **Résumé en français (traduction) : Rapport final d'un audit réalisé en France du 13 au 24 novembre 2023 afin d'évaluer la protection des veaux non sevrés lors de longs trajets**

Le présent rapport décrit les résultats d'un audit de la France, réalisé à distance du 13 au 17 et le 28 novembre 2023 et sur place du 20 au 24 novembre 2023 dans le cadre du programme de travail de la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire. L'objectif de l'audit était d'évaluer l'efficacité des contrôles officiels relatifs à la protection des veaux non sevrés (encore nourris au lait) pendant les longs trajets.

L'audit conclut que, dans l'ensemble, le système est bien établi et que les contrôles officiels sont généralement mis en œuvre comme prévu. La combinaison de certaines déficiences (lacunes dans les procédures, hiérarchisation inadéquate ou non fondée sur les risques des contrôles officiels et suivi inadéquat dans certains cas) a une incidence sur la capacité du système à garantir la conformité.

Le système de contrôle officiel bénéficie d'un niveau de compétence suffisant du personnel concerné (niveau de compétence élevé au niveau central), de procédures détaillées et documentées, ainsi que d'un système bien établi de rapports, de communication et de coordination entre le niveau local et le niveau central, ainsi qu'avec les autres États membres. À quelques exceptions près, les autorités effectuent les contrôles officiels comme prévu et des activités supplémentaires fournissent des informations sur le transport de longue durée de veaux non sevrés. Les lacunes dans les procédures documentées concernent la vérification des exigences spécifiques pour le transport de veaux non sevrés au cours de longs trajets, par exemple :

- pas de lignes directrices pour évaluer l'adéquation des systèmes d'abreuvement des veaux non sevrés dans les véhicules,
- pas de lignes directrices pour évaluer les exigences en matière de formation du personnel lors de l'agrément d'un poste de contrôle et la fréquence de la fourniture de liquides dans les centres de rassemblement.

D'autres facteurs qui réduisent l'efficacité des contrôles officiels sont l'absence occasionnelle de suivi ou un suivi inadéquat lorsque les contrôles ont révélé que les voyages dépassaient la durée autorisée, et l'absence de procédures de contrôle de vérification qui pourraient identifier les lacunes des contrôles officiels et fournir des indications pour l'amélioration et l'assurance aux parties prenantes de la conformité avec la législation sur le bien-être des animaux.

Le rapport contient une recommandation aux autorités compétentes visant à traiter les domaines dans lesquels des améliorations supplémentaires sont nécessaires.

**Résumé en anglais (original) :** This report describes the outcome of an audit of France, carried out remotely from 13 to 17 and on 28 November 2023 and on-the-spot from 20 to 24 November 2023 as part of Directorate-General for Health and Food Safety work programme.

The objective of the audit was to assess the effectiveness of the official controls on the protection of unweaned calves (still on a milk diet) during long journeys.

The audit concludes that overall, there is a system well set up and official controls are generally implemented as planned. The combination of certain deficiencies (gaps in the procedures, inadequate or not at all risk-based prioritisation of official controls and inadequate follow-up in some cases) impacts in the capacity of the system to ensure compliance.

The official control system avails of sufficient level of competence of involved staff (high level of competence at the central level), detailed documented procedures, and well-established reporting, communication, and coordination between local and central level as well as with other Member States. With some exceptions, the authorities deliver the official controls as planned and additional activities provide information on the long transport of unweaned calves. Gaps in documented procedures relate to the verification of specific requirements for the transport of unweaned calves during long journeys, for example:

- no guidance for evaluating the suitability of the watering systems for unweaned calves in the vehicles,
- no guidance for assessing requirements for the training of staff during the approval of a control post and the frequency of provision of liquids in assembly centres.

Other factors that reduce the effectiveness of the official controls are the occasional lack of or inadequate follow-up when checks found journeys exceeded the allowed time, and the absence of verification control procedures that could identify shortcomings in the official controls and provide insights for improvement and assurances to the stakeholders of compliance with animal welfare legislation.

The report contains a recommendation to the competent authorities aimed at addressing areas in which further improvements are required.

## Transport, abattage, ramassage

### [06/05/2025 : Brussels at a Standstill: The Fight Over Animal Transport Rules](#)

Type de document : article publié par [The European Institute for Animal Law & Policy](#)

Auteur : The European Institute for Animal Law & Policy

#### **Extrait (en français (traduction)) : Bruxelles au point mort : la lutte contre les règles de transport des animaux**

Cette législation est bien sombre pour les animaux, mais une lueur d'espoir est apparue avec la révision, attendue depuis longtemps, des règles obsolètes de l'Union européenne en matière de transport de bétail vivant. Après des années d'histoires d'horreur et d'inaction politique, il semblait enfin qu'une réforme significative était sur la table. Aujourd'hui, cette faible lueur risque de s'éteindre.

Les commissions de l'agriculture et des transports du Parlement européen ont déposé plus de 3 000 amendements au texte proposé par la Commission, dont beaucoup sont contradictoires et certains menacent de faire capoter l'ensemble de la révision. Alors que certains décideurs font pression en faveur de garanties plus strictes, d'autres font pression pour que la proposition soit purement et simplement abandonnée. La révision a été lancée à la suite d'une enquête parlementaire accablante menée en 2022, qui a mis en lumière les défaillances systémiques en matière d'application de la législation et a appelé à des changements urgents. Elle visait à éviter les tragédies de ces dernières années : bétail bloqué en mer pendant des mois, centaines de moutons noyés au large des côtes roumaines, vaches gestantes piégées dans des camions pendant des semaines à la frontière étouffante de la Turquie. Malgré un fort soutien des différents partis lors de la dernière législature, le Parlement actuel est plus fracturé et la pression des lobbies industriels fait pencher la balance. Une série d'amendements à l'article 27, qui fixe les limites de temps, propose d'étendre les voyages autorisés à 111 heures, ce qui est énorme. À l'autre extrémité de l'échelle, des plafonds plus stricts - jusqu'à quatre heures maximum - ou des règles améliorées sur les pauses et les contrôles de bien-être pendant le transport sont déposés. Le débat est tout aussi vif en ce qui concerne les limites de température et le transport d'animaux non sevrés. Les opposants font valoir que des règles plus strictes pourraient paralyser les économies rurales.

Mais qu'en est-il du coût pour la vie des animaux ? "Malgré des années d'accumulation de preuves, y compris les propres études scientifiques de l'UE et les enquêtes des ONG, le Parlement européen semble plier sous la pression des lobbies industriels", déclare Gabriela Kubíková, conseillère politique à l'Institut européen pour le droit et la politique des animaux (European Institute for Animal Law and Policy). "Il continue de refuser une vérité simple : le règlement 1/2005 ne protège pas les animaux et sa rédaction actuelle rend son application efficace pratiquement impossible. Après d'innombrables tragédies sur les routes et en mer, l'UE doit adopter des règles fortes, ambitieuses et à l'épreuve du temps qui protègent ces êtres sensibles contre d'immenses souffrances - et non une loi qui ne fait que protéger les industries qui profitent de ces souffrances". Heureusement, la Commission européenne semble d'accord. Andrea Gavinelli, chef de l'unité "Bien-être animal", a reconnu que le règlement de 2005 avait "atteint ses limites techniques et administratives", ajoutant qu'aucune mesure d'application ne pouvait remédier à ses "lacunes structurelles". Bien que des améliorations significatives - telles que des durées de voyage nettement plus courtes, des protections solides pour les animaux vulnérables, notamment ceux qui sont en fin de vie, les jeunes non sevrés et les femelles gestantes, ainsi qu'une interdiction de transport pendant des températures extrêmes - soient les bienvenues, notre objectif ultime reste clair : l'arrêt total des exportations d'animaux vivants vers les pays tiers. Dans l'intervalle, des mesures visant à prévenir, dans une certaine mesure, la souffrance des animaux - réimportation obligatoire des animaux auxquels l'entrée dans un pays tiers a été refusée, autorisation du transport uniquement sur des navires battant pavillon blanc et présence obligatoire d'un vétérinaire qualifié - permettraient d'éviter que les animaux ne restent bloqués aux frontières pendant des semaines, qu'ils ne soient transportés que sur des navires en bon état et qu'ils puissent être euthanasiés correctement par un spécialiste qualifié afin d'éviter toute souffrance s'ils sont malades ou blessés. N'est-il pas temps que ces mesures, qui constituent un minimum pour atténuer la souffrance des animaux, deviennent une réalité ?

**Extrait en anglais (original) :** It's a bleak time for animals this Parliamentary term—but one glimmer of hope has been the long-overdue revision of the EU's outdated live transport rules. After years of

horror stories and policy inaction, it finally looked as if meaningful reform was on the table. Now, even that faint glimmer is in danger of being extinguished. The European Parliament's agriculture and transport committees have tabled over 3,000 amendments to the Commission's proposed text—many of them conflicting, and some threatening to unravel the entire revision. While a few decision-makers are pushing for tighter safeguards, others are lobbying to scrap the proposal altogether. The revision was prompted by a damning 2022 parliamentary inquiry, which laid bare systemic enforcement failures and called for urgent change. It aimed to prevent the kinds of tragedies witnessed in recent years: cattle being stranded at sea for months; hundreds of sheep drowning off the coast of Romania; pregnant cows trapped in trucks for weeks at the sweltering Turkish border. Despite strong cross-party support during the last mandate, today's Parliament is more fractured—and pressure from industry lobbies is tilting the scales. One set of amendments to Article 27, which sets time limits, proposes extending allowable journeys to a whopping 111 hours. At the other end of the scale, stricter caps—up to four hours maximum—or improved rules on rest breaks and welfare checks during transport are tabled. The debate is just as fierce when it comes to temperature limits and the transport of unweaned animals. Opponents argue that tougher rules could cripple rural economies.

But what about the cost to animal lives? “Despite years of mounting evidence, including the EU's own scientific studies and NGO investigations, the European Parliament appears to be buckling under pressure from industry lobbies,” says Gabriela Kubíková, Policy Advisor at the European Institute for Animal Law and Policy. “It continues to refuse a simple truth—that Regulation 1/2005 fails to protect animals, and its current drafting makes effective enforcement virtually impossible. After countless tragedies on roads and at sea, the EU must adopt strong, ambitious, and future-proof rules that protect these sentient beings from immense suffering – not a law that merely shields the industries profiting from that suffering.” Thankfully, the European Commission seems to agree. Andrea Gavinelli, Head of the Animal Welfare Unit, has acknowledged that the 2005 regulation has “reached its technical and administrative limits,” adding that no amount of enforcement can fix its “structural shortcomings.” While meaningful improvements—such as significantly shorter journey times, robust protections for vulnerable animals including those at the end of their productive lives, unweaned young, and pregnant individuals, and a ban on transport during extreme temperatures—would be welcome, our ultimate goal remains clear: a total end to live exports to third countries. In the meantime, measures to prevent animal suffering to some degree—the mandatory re-import of animals who were denied entry to a third country, only allowing transport on vessels flying white flags, and requiring the presence of a qualified veterinarian—would ensure that animals wouldn't be stranded on borders for weeks, would only be transported on ships in a good condition, and could be euthanised properly by a skilled specialist to prevent suffering if they are sick or injured. Isn't it time these measures, at least—a bare minimum to alleviate animal suffering—became a reality?

## **[10/01/2025 : L'abattage d'urgence à la ferme : enquête sur les modalités de réalisation et proposition d'un guide de bonnes pratiques](#)**

Type de document : rapport de thèse vétérinaire publié dans [HAL Oniris](#)

Auteure : Julia Chapelain

**Résumé :** L'objectif principal de cette thèse est de concevoir un guide pratique à destination des vétérinaires praticiens, afin de les accompagner lors de la réalisation d'un abattage d'urgence. Dans un premier temps, nous avons examiné l'évolution de la réglementation relative à l'abattage d'urgence depuis sa création, en 1933, jusqu'à aujourd'hui. Ensuite, nous avons élaboré un questionnaire à destination des étudiants vétérinaires et des vétérinaires, qu'ils aient déjà réalisé un abattage d'urgence ou non. Ce questionnaire a révélé un besoin criant de formation en la matière durant le cursus vétérinaire. Il a également mis en lumière que les étudiants vétérinaires ne se sentent pas prêts à effectuer un abattage d'urgence, tandis que même les vétérinaires ayant déjà réalisé une telle intervention rapportent un manque de confiance en eux lors de leur première expérience. Dans une troisième partie, nous avons rassemblé l'ensemble des informations qui seraient utiles à connaître afin de mener à bien un abattage d'urgence. Ces informations couvrent chaque étape d'un abattage d'urgence, de la réglementation à la pratique (notamment l'étourdissement et la saignée) ainsi que les aspects économiques liés à ce type d'abattage. Enfin, nous avons élaboré un guide pratique à destination des vétérinaires praticiens, consultable directement sur le terrain, regroupant les informations essentielles pour la mise en œuvre optimale d'un abattage d'urgence.